

droit et liberté

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples

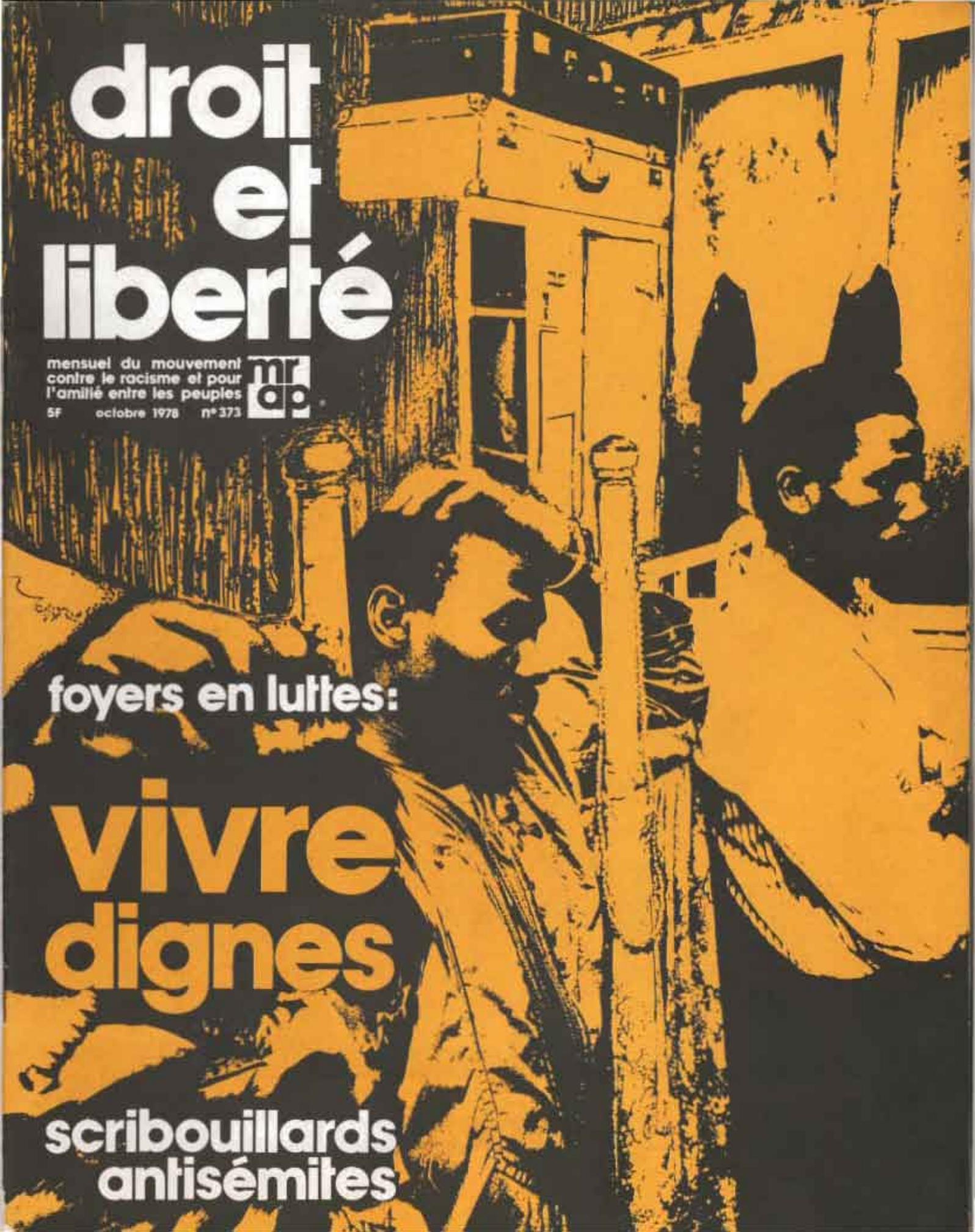
5F octobre 1978 n° 373



foyers en luttés:

vivre dignes

scribouillards
antisémites





georges rech

un rectificatif de m^e rappaport

Une erreur s'est glissée dans le texte de l'entretien que j'ai eu avec Jean-Pierre Giovenco à propos de l'affaire Chtcharanski. On pouvait y lire, en effet : « Je pense que la création d'Israël et la politique menée par cet État contribue à renforcer l'antisémitisme (en U.R.S.S.) ».

Les lecteurs auront compris, connaissant les positions du mrap et auxquelles j'adhère entièrement, que j'avais voulu dire : « La situation d'Israël et la politique menée par cet État sont utilisées pour développer l'antisémitisme en U.R.S.S. ».

Cette mise au point était nécessaire. Voilà qui est fait.

Il aurait d'ailleurs été singulier que le mrap, qui a toujours proclamé son attachement au principe de l'existence d'Israël, puisse y voir une des causes de l'antisémitisme !

M^e Roland RAPPAPORT
Paris.

soutien à saïd smihi

Cher Monsieur,

Lecteur habituel de votre publication où je trouve souvent des éléments d'information et de réflexion sur des questions qui me préoccupent d'autant plus que je suis le mandataire de la population d'une circonscription dans laquelle vivent et travaillent de nombreux travailleurs immigrés, je tiens à vous faire part de mon étonnement à la lecture de l'article intitulé : « Saïd Smihi est revenu » dans le numéro de mai 1978, de droit et liberté.

En effet, cet article passe complètement sous silence le rôle des élus de Gennevilliers dans le succès obtenu.

Comme le rappelait Saïd Smihi lui-même, lors de la conférence de presse qui s'est tenue au lendemain de son retour en France, les interventions de la Municipalité de Gennevilliers, et notamment du Maire, Monsieur Lucien Lanterrier, mes interventions répétées auprès du ministère de l'Intérieur, du ministère des Affaires Étrangères, de la Préfecture, ont, sans doute, contribué à l'abrogation de l'arrêté d'expulsion de Saïd Smihi et à son retour.

**écrivez nous !
votre avis
nous intéresse**

Naturellement, et je l'indiquais moi-même lors du meeting du 20 avril 1978 à la Bourse du Travail, il reste que ce succès est la victoire de tous ceux qui n'ont pas voulu se taire devant l'arbitraire, qu'il est d'abord le résultat du courage de Latifa Smihi et de l'opiniâtreté de tous ceux qui sans distinction de nationalité ni d'opinion, se sont engagés à ses côtés.

C'est pourquoi, je conclusais mon intervention à ce meeting ainsi : « les travailleurs, la population, leurs élus progressistes, leurs associations ne peuvent se passer les uns des autres : leur lutte commune est la condition de leur réussite à arracher au pouvoir ces libertés dont ont soit la majorité des femmes et des hommes qui vivent sur le sol de notre pays ».

Il m'apparaît donc que votre article, s'il montre bien l'ampleur et l'unité du mouvement de protestation qui ont permis ce succès, a omis la contribution des élus communistes dans ce mouvement. Connaissant et appréciant le pluralisme du mrap, je tenais à vous faire part de ces quelques éléments de réflexions.

Jacques BRUNHES
Député des Hauts-de-Seine
Conseiller régional d'Ile-de-France

N.D.L.R. Les impératifs de place et le manque de moyens ne nous ont pas permis de nous étendre aussi longuement que nous l'aurions voulu sur les conditions de la libération de Saïd Smihi. Nous avons signalé la participation des partis de gauche ce qui englobait évidemment l'action du P.C.F. et de ses élus, une action dont, en l'occurrence, les anti-racistes ne peuvent que se féliciter. Notre correspondant comprendra sans doute que le mrap, dont il salue la diversité, ne puisse, dans le cas d'une action collective, privilégier telle ou telle des organisations qui y ont pris part.

ce matin sur rtl

J'ai entendu parler ce matin sur r.t.l. le président du mrap. Je tiens personnellement à vous féliciter pour la création de ce Mouvement. J'ai 28 ans, je suis française, athée et fière de l'être. Il est étrange que dans le siècle soi-disant évolué où nous vivons, paradoxalement existe encore ce sentiment monstrueux et primitif qu'est le racisme.

Bien que n'étant pas chrétienne, je ressens intensément la phrase : « nous sommes tous frères et égaux sur la terre », ainsi que le proverbe arabe : « demande-moi quelles sont mes vertus et non pas quelle est la couleur de ma peau ».

On dit parfois : « les hommes sont des loups entre eux ». De vous à moi, ce n'est pas très flatteur pour les loups. Les bêtes auraient beaucoup à montrer à l'homme. L'humain ne sera jamais capable comme l'animal de faire preuve d'autant de solidarité et d'amitié désintéressée.

Il vous a peut-être été donné, comme à moi, l'occasion d'entendre un Breton qui ne

immigrés aires !

ntales, cette fois-ci, c'est le Premier Ministre qui présence de travailleurs immigrés en France, et aux difficultés actuelles. On ne peut en effet octobre à l'Assemblée Nationale. En réponse par la situation de l'emploi, M. Barre a fait un di- migration », soulignant que « le nombre encore ». Ce qui amène Le Figaro a de quelques centaines de milliers

■ télévision

grande cause et petit telle conception est façon décisive à

■ action ■ availleurs parmi les sur le chantier, une

des élus répondent au sidère, à raison de partir.

et nos rubriqu

ue ! Les chiffres

ration, il y avait,

la couverture est de je, ment trois fois

ploi. les études

pouvait pas « voir » les Auvergnats ou un Bordelais qui ne pouvait pas « souffrir » les Marseillais. Comment voulez-vous raisonnablement qu'après cela un Blanc aime un Noir.

Je tiens simplement à terminer ma lettre en vous disant combien je trouve grande et belle la lutte que vous entreprenez, je souhaite de tout mon être qu'elle serve à quelque chose, que vous obteniez des résultats concrets et qu'un jour, après avoir traversé ce long tunnel de racisme et de méchanceté, l'humanité découvre la lumière et la paix.

Melle Martine BRANDHUBER
75009 PARIS

différences

Dans le numéro de mai de droit et liberté, à la page 12, dans la rubrique « en bref », vous signalez, à juste titre, la différence de contribution patronale en cas d'embauche d'un travailleur étranger selon qu'il s'agit d'un Maghrébin ou d'un Laotien ou Cambodgien.

Je crois bon de préciser que « tout étranger ayant sollicité et obtenu l'asile politique en France », est soumis à cette même règle, non pas parce qu'il est de telle

"GO"
PARIS

ISE GÉNÉRALE
ITÉ ET DE TRAVAUX

Franklin-Roosevelt
69120 Vaulx-en-Velin
Tel. (78) 49.36.78 (lignes groupées)
Aux Cinq-Chemins (42) TERRENOIRE Tél. (16-77) 32.14.03

PORTER
POUR MONSIEUR

LUC
STYLE JEUNE

STOCK PERMANENT
RUE DE TURENNE
75003 PARIS
272. 06-89

PARIS



DELUXE

ASTUS

51, Chaussée d'Antin - 75009 PARIS
Tél. : 874.24.43.

**SECRETAN
MEUBLES**

ménager

5 et 7, avenue Secretan - 75019 PARIS
Tél. 208.88.67. - 208.71.82.

PRÊT A PORTER FÉMININ
ROBES DE VILLE
ROBES HABILLÉES

CREATIONS
MAURICE

20, RUE RAMBUTEAU - PARIS - 277.50.05

la maille jeune la maille jeune

verem

FABRIQUE de TRICOTS

Miss V

Tél. | 233 04 93 218 rue Saint-Denis
236 50 61 75002 PARIS

serva

bijoutier

102, bd. Rochechouart Paris 18^e

ou de telle nationalité, mais quelle que soit sa nationalité. La discrimination n'est donc pas due à l'origine mais à la différence de condition.

H.B.
93400 St-OUEN

à nos lecteurs

Tous les numéros de *droit et liberté* ne contiennent pas autant d'annonces publicitaires que celui que vous avez entre les mains. Pourtant, chaque annonce est un appoint indispensable à la parution de notre revue.

Or, *droit et liberté* n'est pas un journal comme les autres. Seul mensuel entièrement consacré à la lutte contre tous les racismes, il occupe une place indispensable dans la presse française. Et c'est pourquoi le *map* y voit depuis toujours un élément fondamental de son action.

Les sociétés qui donnent de la publicité à *droit et liberté* le font en connaissance de cause. Les objectifs du *map* et de *droit et liberté* sont une raison déterminante de ce qui n'est pas seulement une opération commerciale, mais aussi une volonté d'aider le Mouvement et son journal à poursuivre leur lutte rigoureuse contre le racisme. Que nos annonceurs en soient ici remerciés.

Et que nos lecteurs n'oublient pas de jeter un coup d'œil sur ces annonces, de se laisser convaincre, et de signaler à l'occasion d'un éventuel achat que la publicité faite dans *droit et liberté* en aura été la cause.

La Rédaction.

droit et liberté
mensuel

120, rue saint-denis - 75002 paris
téléphone 233.09.57 - c.c.p. 9239 81 paris

directeur de la publication albert lévy

rédacteur en chef jean-louis saqot duvauroix

comité de rédaction jean-pierre giovenco

michel billis ; mireille carrère ; patrick kamenka ;
honoré kpointon ; félix lambert ; racine maïga ;
stéphane mayreste ; robert pac ; philippe porret ;
viviane rosen ; théo saint-jean ; yves thoraval ;
jean-yves treiber ; slimane zéghidour.

publicité au siège du journal

ABONNEMENTS
• UN AN 50 FRANCS • SOUTIEN 100 FRANCS
ANTILLES REUNION MAGHREB AFRIQUE FRANCOPHONE
LAOS CAMBODGE NOUVELLE CALEDONIE 55 FRANCS
AUTRES PAYS 75 F CHANGEMENT D'ADRESSE 2 F

droit et liberté ■ n° 373 ■ octobre 1978

■ éditorial ■

français, immigrés
solidaires !

Après d'autres personnalités gouvernementales, cette fois-ci, c'est le Premier Ministre qui établit une corrélation entre le chômage et la présence de travailleurs immigrés en France, et présente leur renvoi massif comme une solution aux difficultés actuelles. On ne peut en effet comprendre autrement les propos qu'il a tenu le 4 octobre à l'Assemblée Nationale. En réponse aux questions d'un député sur les moyens d'améliorer la situation de l'emploi, M. Barre a fait savoir qu'il entendait « reconsidérer notre politique d'immigration », soulignant que « le nombre d'emplois occupés par les travailleurs étrangers diminuera encore ». Ce qui amène *Le Figaro* à préciser que des mesures se préparent « pour faciliter le retour de quelques centaines de milliers d'immigrés dans leur pays natal ».

Au plan moral et humain — nous ne sommes pas seuls à le dire — une telle conception est injustifiable. On fait venir de nombreux étrangers ; ils contribuent de façon décisive à l'expansion ; de ce fait, ils s'insèrent pleinement dans la vie du pays, travailleurs parmi les travailleurs. Et brusquement, on les désigne du doigt ; on établit dans l'atelier, sur le chantier, une ligne de démarcation qui les sépare de leurs compagnons français ; on les considère, à raison de leurs origines, comme des gêneurs sans intérêt, sans droits et qui n'ont qu'à partir.

Y a-t-il au moins à ce comportement brutal une justification économique ! Les chiffres parlent. En juillet 1974, quand le gouvernement a décidé l'arrêt total de l'immigration, il y avait, officiellement, 378.700 chômeurs en France. Aujourd'hui, on en compte exactement trois fois plus. De toute évidence, ce n'est donc pas l'immigration qui provoque le sous-emploi. Les études les plus sérieuses (1) montrent au contraire que le départ en nombre important des travailleurs immigrés se traduirait par une aggravation du marasme.

Le Figaro indique encore : « Il se peut que le renouvellement automatique des cartes de travail arrivées à échéance soit remis en question ». C'est déjà une pratique courante, mais il semble que cette menace vise particulièrement les Algériens dans la prochaine période. Si la multiplication des « refoulements » touche des travailleurs sans emploi, peut-être espère-t-on masquer quelque peu, dans les statistiques, la montée continue du chômage ; mais il n'en résultera pas un seul emploi de plus pour les Français. Va-t-on alors chasser des immigrés qui travaillent ? Il n'est pas impossible que l'on cherche ainsi à exiger des jeunes Français non qualifiés les travaux jusque là imposés aux étrangers, particulièrement pénibles et mal payés. On est loin de la « revalorisation du travail manuel » ; mais surtout cela ne saurait sensiblement résorber le chômage, car dans la masse des sans-emploi figurent 60 % de femmes et, du point de vue professionnel, 19 % d'ouvriers qualifiés, 40 % d'employés, 8,5 % de techniciens et de cadres.

Pourquoi donc cette nouvelle et spectaculaire mise en cause des étrangers ? Si les mesures annoncées sont fort peu efficaces pour résoudre les graves problèmes de l'emploi, au moins ont-elles l'avantage d'apporter une explication à ceux qui en cherchent les causes. C'est une nouvelle illustration de la tactique du bouc émissaire, qui cristallise sur un coupable fictif les rancœurs et les colères. Et contre les immigrés eux-mêmes c'est un moyen accru de pression, d'intimidation, réduisant leurs possibilités de combattre les injustices dont ils sont victimes.

Dans ce contexte, il faut s'attendre à un renforcement des persécutions quotidiennes qui rendent la vie de plus en plus insupportable à ces quatre millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont cru aux promesses de la France et lui ont apporté le meilleur d'eux-mêmes.

Nous voulons espérer que le peuple français tout entier, en dépit du désarroi qu'engendre la crise, saura, pour son honneur, déjouer les pièges qui lui sont tendus, et manifester avec éclat ses sentiments de solidarité humaine.

Albert LÉVY

(1) « Études prioritaires interministérielles : Immigration et développement économique et social », par Anicet Le Pors. La Documentation Française.

face au racisme : nations unies ?

La session de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui vient de débiter à New-York se situe à mi-chemin de la décennie internationale contre le racisme.

Cette session sera incontestablement marquée par les progrès et les contradictions de la conscience universelle sur le problème du racisme. La question de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud raciste sera posée et risque de prendre une extrême acuité après le refus du plan occidental de règlement par Prétoria. Les pays occidentaux pourront-ils une fois de plus, refuser les sanctions économiques alors que leur propre tentative pour régler au mieux leurs intérêts le problème namibien s'est heurtée au refus obstiné du régime d'apartheid ? Leur attitude durant la conférence Mondiale de lutte contre le Racisme et la Discrimination Raciale qui s'est tenue en août dernier révèle en tout cas la gêne qu'ils ressentent face à la montée de la revendication internationale en faveur de l'égalité et de la fraternité entre les hommes.

L'examen de la résolution finale et du plan d'action de cette importante conférence sera, durant le mois de novembre, un des éléments fondamentaux de la session.

Mais **droit et liberté** ne peut pas ne pas revenir plus en détail sur la conférence de Genève et les discussions qu'elle entraînera nécessairement durant la présente session de l'Assemblée Générale.

Dès le départ, l'Afrique du Sud, les U.S.A. et Israël avaient décidé de ne pas y participer. Mais le vote de la résolution finale était marqué par un coup de théâtre : les neuf pays du Marché Commun se retiraient également de la conférence. Que s'était-il passé ?

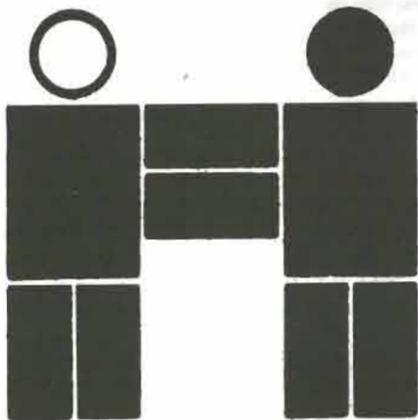
Officiellement, Israël et les États-Unis avaient décliné l'invitation en raison de la résolution de l'Assemblée générale assimilant le sionisme à une forme de racisme et de discrimination raciale. Déjà, à l'époque, le mrp avait clairement condamné sur le fond une telle résolution et avait signalé les problèmes qui en résulteraient pour les efforts, par ailleurs appréciables de l'O.N.U., dans la lutte contre le racisme. En fait, l'ombre de cette résolution devait planer sur toute la conférence.

Pourtant, on était arrivé à des compromis positifs. C'est ainsi qu'un amendement permettait qu'on ne s'y référât pas explicite-

ment. C'est ainsi, également, qu'à aucun moment, contrairement à ce qui a été affirmé dans la presse, on ne condamnait le sionisme en tant que tel. Deux paragraphes concernant la politique de l'État d'Israël, inclus dans la résolution finale devaient pourtant servir de prétexte au départ des « neuf ».

Il faut considérer avec sérénité ce problème. On ne peut rejeter d'un revers de main une résolution fort circonstanciée sur le racisme, adoptée par l'immense majorité des pays du monde. On connaît d'ailleurs les raisons des campagnes qui ont été menées contre l'O.N.U. depuis que les pays anciennement colonisés ont eu voix au chapitre. On ne doit pas pour autant négliger certaines faiblesses de l'Organisation internationale qui doivent être analysées pour comprendre des glissements néfastes souvent constatés.

En effet, la majorité dite « automatique » de l'O.N.U., si elle présente l'intérêt de modérer la grosse caisse des grandes puissances



occidentales à également pour effet de laisser dans l'ombre certains sujets tabous. Mis à part le cas d'espèce de l'Afrique australe, où le racisme est la forme même du gouvernement et qui est justement cité à part, on comprend mal pourquoi tel ou tel pays est dénoncé nommément, et non tel autre. Ainsi, le seul pays à être nommément condamné pour sa collaboration avec l'Afrique du Sud est « l'État sioniste d'Israël ». De même, si à l'évidence, des discriminations graves touchent les citoyens arabes d'Israël et la population des territoires occupés, des situations analogues, et parfois même plus dramatiques, existent dans certains pays d'Amérique Latine, de l'Océan Indien. Certains pays arabes eux-mêmes ne sont pas exempts de problèmes raciaux. Ceci n'excuse pas cela, mais on voit mal en quoi faire mention spéciale pour un seul cas peut apporter quelque chose à la résolution. En fait, elle perd en force, en universalité, en efficacité.

D'autant plus que pour les mêmes raisons, certains aspects spécifiques du racisme sont volontairement passés sous silence. Ainsi par exemple, l'utilisation d'une formulation pseudo-politique pour dissimuler des diffamations racistes, comme c'est parfois le cas en U.R.S.S., les expulsions massives d'une catégorie d'étrangers à la suite de différends internationaux, comme récemment, pour les Bénévoles résidant au Gabon. Si l'on voulait citer tous les cas où le racisme est inscrit dans la pratique officielle des États, il faudrait par exemple évoquer le cas du Zaïre où il est pratiquement impossible d'exercer un métier dans la fonction publique si l'on a un conjoint de race blanche. L'O.N.U. devrait pouvoir s'élever à un niveau universel, dans un domaine comme celui-là, quand bien même il est difficile à chaque État ou groupe d'État de pouvoir le faire. Faute de l'avoir suffisamment compris, la majorité de la conférence a couru le risque d'affaiblir la portée d'un texte qui était nécessaire et de donner le prétexte aux pays occidentaux de s'en désolidariser.

Ceci dit, on ne saurait passer sous silence l'intérêt global de la résolution et surtout du plan d'action, qui sur de très nombreux points, rejoint tout à fait les positions du mrp concernant aussi bien les travailleurs immigrés que le néo-nazisme, l'apartheid que les discriminations contre les populations indigènes d'Amérique ou d'Océanie. La précision des mesures préconisées, leur adaptation aux situations concrètes, l'étendue des transformations positives qu'elles entraîneraient si elles étaient appliquées, ont sans doute, plus encore que les deux paragraphes concernant Israël dont il était aisé de se désolidariser, provoqué l'inquiétude et le départ des pays occidentaux.

des principes

Nous citons donc ici les éléments qui nous semblent les plus féconds dans la résolution finale.

1. Toute doctrine de supériorité raciale est scientifiquement fautive, moralement condamnable, socialement injuste et dangereuse, et n'a pas la moindre justification ;
2. Tous les peuples et tous les groupes humains ont contribué au progrès de la civilisation et des cultures qui constituent le patrimoine commun de l'humanité ;
3. Toutes les formes de discrimination, et en particulier les politiques gouvernementales

fondées sur la théorie de la supériorité raciale, l'exclusivité ou la haine, sont une violation des droits fondamentaux de l'homme et mettent en danger les relations amicales entre les peuples, la coopération entre les nations et la paix et la sécurité internationales ;

4. L'apartheid, qui est la forme extrême du racisme institutionnalisé, est un crime contre l'humanité et un affront à la dignité humaine, et constitue une menace contre la paix et la sécurité dans le monde ;

5. Les violations des droits de l'homme, le déni du droit des peuples sous domination coloniale ou étrangère à l'autodétermination, l'occupation étrangère, la domination étrangère, l'oppression économique et politique, les injustices sociales et le mépris culturel sont les causes fondamentales de discrimination et de tension ;

7. Tous ceux qui profitent de la domination et de l'exploitation racistes en Afrique du Sud, ou aident le régime d'apartheid, ou facilitent la propagande en faveur de l'apartheid, se font complices de la persistance de ce crime contre l'humanité ;

8. L'action de soutien et de solidarité à l'égard de tous les peuples opprimés et de leurs mouvements de libération nationale, reconnus par les organisations régionales, à l'égard des pays de première ligne qui sont victimes des régimes racistes et à l'égard de toutes les victimes du racisme et de la discrimination, du colonialisme et de l'apartheid, devrait constituer un engagement de la part de tous les gouvernements et de toutes les organisations internationales et régionales ;

9. L'interdiction du racisme et de la discrimination raciale par la loi devrait être complétée par des efforts énergiques pour assurer l'égalité dans les domaines économique, social et culturel ;

10. La Conférence exprime sa profonde préoccupation devant le fait que de nombreuses organisations fascistes néo-nazies ont intensifié leurs activités et encouragé ainsi les tendances au racisme et à la discrimination raciale...

21. La Conférence approuve le droit des populations indigènes à conserver la structure traditionnelle de leur économie et de leur culture, et notamment leur langue. La Conférence reconnaît aussi l'attachement particulier des populations indigènes à leurs terres et souligne que ces populations ne doivent pas être privées de leurs terres, de leurs droits sur ces terres et de leurs ressources naturelles.

24. La Conférence souligne qu'il est urgent de protéger les droits des immigrants, des travailleurs migrants, notamment de ceux qui n'ont pas les documents nécessaires, et de leurs familles dans le monde entier. Les États devraient veiller à ce que leur législation, leur administration et leurs pratiques soient pleinement conformes aux normes internationales appliquées à la protection des droits des travailleurs migrants et de leurs familles. Les causes sociales, économiques et autres mesures ou des attitudes discriminatoires dont souffrent encore tous les travailleurs migrants et leurs familles devraient être étudiées avec soin.

Le plan d'action, qui soit dit entre parenthèses, ne fait aucune allusion spécifique à la situation en Israël, débute sur un certain nombre de mesures préconisant la mise en place d'une législation antiraciste et le développement de programmes spéciaux contre le

racisme dans l'enseignement. Il aborde ensuite les mesures précises qui doivent être adoptées sur les problèmes les plus urgents. Nous reproduisons ici celles qui concernent les travailleurs immigrés, les populations autochtones (comme les Indiens d'Amérique, les Aborigènes d'Australie, etc...) et enfin les régimes d'apartheid. On peut voir à lire ces mesures, les raisons véritables qui ont entraîné le départ des pays occidentaux !

des actes

La Conférence demande instamment à tous les États de reconnaître aux populations autochtones les droits suivants :

- a) Le droit d'être désigné sous le nom qui est le leur et d'exprimer librement leurs caractéristiques ethniques, culturelles et autres ;
- b) Le droit à un statut officiel et celui de constituer leurs propres organisations représentatives ;
- c) Le droit d'agir, dans les zones où elles sont installées, selon leurs structures économiques et leur mode d'existence traditionnels. Ceci ne devrait en aucune façon affecter leur droit de participer librement, dans des conditions d'égalité, au développement économique, social et politique du pays ;
- d) Le droit de conserver et d'utiliser leur propre langue, chaque fois que possible, pour l'administration et l'éducation ;
- e) Le droit de recevoir une éducation et des informations dans leur propre langue, compte dûment tenu de leurs besoins tels qu'ils sont exprimés par elles-mêmes, ainsi que celui de diffuser des informations au sujet de leurs besoins et de leurs problèmes.

La Conférence recommande aussi aux États :

- I) de veiller à ce que les travailleurs migrants aient la faculté de se réunir et de fonder des organisations, et à ce qu'une assistance leur soit accordée pour leur permettre de s'exprimer dans leur propre langue et, ainsi, d'exposer clairement leurs vues et de défendre leurs intérêts ;
- II) d'envisager d'accorder aux immigrants qui résident déjà dans le pays depuis un laps de temps raisonnable le droit de vote dans les élections locales ou d'autres formes de participation aux affaires publiques ;

III) de reconnaître que le droit à la réunification des familles est un droit fondamental ;

IV) d'encourager le règlement des problèmes de logement de manière que la réunification des familles puisse s'effectuer dans de bonnes conditions ;

V) d'étudier de manière approfondie la condition des enfants des travailleurs migrants, y compris ceux de la deuxième génération, pour leur assurer une véritable égalité de traitement dans tous les domaines, notamment dans la vie professionnelle, et d'envisager à cette fin l'adoption de mesures spéciales en matière d'éducation ;

VI) de veiller à ce que les travailleurs migrants bénéficient de l'égalité de traitement en matière de sécurité sociale, y compris le droit à une pension de retraite et à d'autres droits sociaux analogues ;

VII) de prendre des mesures efficaces dans le domaine de la santé, et en particulier de

remédier à la sous-utilisation des services sociaux et sanitaires par les travailleurs migrants, en les tenant parfaitement au courant de leurs droits et en les aidant aussi à surmonter les obstacles dus à la langue ;

VIII) de prendre toutes les mesures nécessaires, notamment en recourant dans toute la mesure possible aux moyens d'information de masse, pour faire mieux comprendre au public, dans les pays d'accueil, la contribution que les travailleurs migrants apportent à la croissance économique et au développement socio-culturel de ces pays et pour favoriser aussi un climat de compréhension mutuelle ;

IX) de promouvoir la création de structures administratives qui rendent possibles une plus grande connaissance et une meilleure compréhension des problèmes des travailleurs migrants, ce qui devrait faciliter la solution de ces problèmes ;

X) de ratifier les instruments internationaux, en particulier les conventions pertinentes de l'Organisation Internationale du Travail relatives à la protection des migrants contre les mesures discriminatoires, ou d'adhérer à ces instruments ; d'envisager en outre la possibilité d'adopter une convention internationale sur les droits des travailleurs migrants ;

XI) d'accorder une attention particulière au caractère éminemment inhumain du système des migrations de travailleurs pratiqué en Afrique du Sud, qui est une manifestation supplémentaire de l'apartheid, et, à cet égard, d'avoir présentes à l'esprit les conclusions de la Conférence sur la main-d'œuvre migrante en Afrique australe qui s'est tenue à Lusaka en avril 1978 ;

XII) d'adopter dans le domaine de l'éducation des mesures spéciales en faveur des enfants de travailleurs migrants ;

XIII) de permettre aux enfants des travailleurs migrants ainsi qu'aux parents eux-mêmes de bénéficier de toutes les possibilités qui sont nécessaires dans le domaine de l'éducation, afin de leur permettre de participer pleinement à la vie de la société du pays d'accueil et de leur donner aussi toutes les possibilités de préserver leur identité culturelle.

contre l'apartheid

La Conférence prie le Conseil de Sécurité d'envisager d'urgence la possibilité d'imposer des sanctions complètes et obligatoires, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, contre le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud et les régimes racistes d'Afrique australe, et en particulier l'obligation :

- I) de cesser toute collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire ;
- II) d'interdire toute assistance ou collaboration technique pour la fabrication d'armes et de fournitures militaires en Afrique du Sud ;
- III) d'interdire tous les prêts à l'Afrique du Sud et tous les investissements dans ce pays, et de mettre fin à toute promotion du commerce avec l'Afrique du Sud ;
- IV) d'imposer l'embargo sur les livraisons à l'Afrique du Sud de pétrole, produits pétroliers et autres produits de base d'importance stratégique.

J.-L. S.-D. ■

le logement des immigrés vivre dignes

Les conditions de logement déplorables de nombreux travailleurs immigrés ont amené un développement très important du mouvement pour une solution humaine à ce grave problème. Nous publions ici un témoignage sur la lutte menée par les résidents d'un foyer-taudis, 4, rue Caillié, dans le 18^e arrondissement de Paris (1).

Les conditions de vie dans notre foyer sont sans doute parmi les plus mauvaises qui se puissent trouver : seize personnes par pièce, quatre douches pour près de 250 personnes, autant de waters, avec de nombreux rats comme colocataires. Du reste, depuis 1971, un arrêté de la préfecture de Paris interdit à la propriétaire, Mme Boux, de loger de nouveaux arrivants, ce qu'elle n'a bien sûr jamais respecté. Pour des pièces complètement délabrées, elle empochait plus de mille francs par mois sans jamais faire une réparation.

Dans ces conditions, on peut se demander pourquoi nous avons attendu si longtemps avant de déclencher une grève des loyers. En fait, il y a tout d'abord les difficultés propres à toutes les luttes menées par des travailleurs immigrés et qui tiennent au contrôle policier dont nous sommes l'objet et à la précarité de notre situation administrative. Mais il y a également des freins directement utilisés par la propriétaire pour tenter de nous diviser.

Nous sommes tous originaires d'Afrique Noire (Mali, Mauritanie ou Sénégal) et, chez nous, le respect des anciens est très poussé. Lorsqu'elle a compris cela, elle a déclaré que, désormais, le plus ancien de chaque chambre ramasserait le loyer et le lui apporterait pour éviter qu'elle ait le contact avec les jeunes. Elle voulait également se servir de cela pour donner l'impression aux vieux qu'elle les respectait.

En 1974, déjà, les jeunes s'étaient réunis pour refuser une augmentation de loyer qui correspondait en plus à une diminution des services, puisque les draps, qui étaient jusque-là changés tous les quinze jours ne l'étaient plus qu'une fois par mois. Nous avons formé un groupe pour discuter du problème entre nous.

La propriétaire avait réussi, à l'époque, à nous diviser en déclarant aux vieux : « Vous, vous êtes gentils, compréhensifs ; les jeunes veulent provoquer des histoires et moi je n'aime pas ça. » Malgré tout, les vieux acceptèrent qu'une délégation soit formée pour aller demander de revenir aux anciennes con-

ditions et pour demander également que les chambres soient repeintes. On nous promit le tout, mais jusqu'à présent aucune peinture n'a été faite.

Entre 1974 et 1978, de plus en plus, les anciens se sont mis du côté des jeunes, com-

prenant que c'était le seul moyen de sortir de cette situation. De 1966 à 1978, les délégués du foyer avaient toujours été des vieux, mais cette année, on a décidé qu'il n'y aurait plus de vieux parmi les délégués. Les anciens ont dit eux-mêmes que les jeunes seraient plus aptes à régler les problèmes de tous.

Lorsqu'elle s'est rendu compte de cela, la propriétaire a compris que ça risquait d'être dangereux pour elle et elle a cherché d'autres moyens. Elle a essayé de nous diviser sur la base de nos nationalités en disant à certains : « Regardez, les délégués sont des Maliens ; ils travaillent pour eux et vont vous mettre dans des difficultés pour rien ». Certains se sont laissés prendre, mais on a réussi à déjouer sa manœuvre. Jeunes ou vieux, sénégalais ou maliens, un travailleur, c'est un travailleur, un immigré, c'est un immigré !

Au printemps dernier, nous avons donc décidé de faire la grève des loyers et nous avons élu de nouveaux délégués plus combattifs. Nous avions plusieurs revendications très précises : de nouvelles douches, réparation des équipements existants, réparation de la toiture (il pleut dans de nombreuses chambres), dératissage. La propriétaire nous a

des milliers de « meneurs »

Le problème du logement des immigrés est un des plus significatifs de la situation de discrimination permanente que connaît cette catégorie de la population. S'ils vivent dans des taudis, tout est fait pour les y maintenir. Lorsqu'ils en sortent pour des foyers comprenant un minimum de confort, foyers d'ailleurs généralement construits avec les fonds du F.A.S. dont on sait qu'ils proviennent des allocations familiales non-payées aux travailleurs immigrés, on leur impose des règlements draconiens, des loyers exorbitants et souvent, le contrôle tatillon de directeurs issus de « la coloniale ». La propagande officielle, à cet égard, est édifiante. Elle ressemble comme une sœur à celle des autorités sud-africaines présentant les villes ghettos pour Noirs : une chambre de sept mètres carrés, l'électricité, l'eau, des draps changés tous les mois et la « protection » d'un responsable chargé d'apporter un peu de « chaleur humaine » : ces gens là n'ont pas le droit de se plaindre !

En 1974, Paul Dijoud, alors secrétaire d'État aux Travailleurs Immigrés, annonçait le logement de 35 000 immigrés isolés par an. En 1976, 16 000 lits supplémentaires seulement. En 1977, on tombe à... 2 000. Or des enquêtes montrent qu'il y aurait au minimum 400 à 430 000 immigrés vivant dans des conditions insalubres !

Depuis plusieurs années, un vaste mouvement s'est développé dans les foyers d'immigrés contre une telle situation. Les luttes menées dans les foyers gérés par la SONACOTRA ont d'ailleurs connu un certain retentissement. La SONACOTRA fait en effet cher payer les améliorations très relatives qu'elle propose aux résidents de ses foyers. Les revendications qui reviennent le plus souvent sont : statut de locataire, suppression des directeurs de foyer, refus des augmentations arbitraires de loyer, contrôle par les résidents de l'évaluation du loyer, suppression d'un règlement largement attentatoire aux libertés individuelles, réparation des installations défectueuses.

Face à la montée de ces revendications, appuyées dans de nombreux cas par des grèves de loyers, M. Lionel Stoléro a répondu par... une augmentation de la redevance, le maintien du système actuel et la répression contre ceux qu'il considère comme les « meneurs » de l'action. 86 résidents de foyers sont traînés devant les tribunaux sur 20 000 qui poursuivaient la grève de loyer.

Si l'on est arrivé à une telle situation, la responsabilité en incombe d'abord au refus du dialogue, à la morgue hautaine avec laquelle on a refusé jusqu'aux réparations les plus nécessaires, dès lors que la demande en était faite par un comité de résidents prêt à défendre ses droits. Comme à l'époque coloniale, on voudrait voir les travailleurs immigrés soumis et reconnaissants. Mais de quoi devraient-ils témoigner leur gratitude ? On fait sur leur dos des profits éhontés. Avec la maigre part du fruit de leur travail qu'on leur laisse, ils doivent encore subir dans leurs conditions de logement le poids d'une situation répressive insupportable, avec en prime, bien souvent, le racisme.

Ils ont décidé de ne plus se taire. Leur combat contre les discriminations qui les frappent rejoint celui de tous les antiracistes.

alors déclaré : « Je peux vous le faire, mais il faut avant que vous me payiez ». Instruits par l'expérience, nous avons refusé de lui donner quoi que ce soit avant qu'elle ait réparé le foyer.

Il faut dire que se greffait là-dessus une autre histoire. Chaque résident doit théoriquement payer une caution de 200 F par lit. Mais, comme elle n'a pas le droit de prendre de nouveaux résidents, elle garde la somme versée initialement et, lorsqu'il y a un changement, nous nous arrangeons entre nous. Ce qui fait qu'il n'y a pas de reçu pour cette caution. Elle nous avait d'ailleurs prévenus qu'elle ne nous la rendrait jamais, car elle prétendait que la somme avait été volée par le gérant qui, à l'époque, était chargé de recueillir l'argent. De ce fait, de nombreux résidents s'arrangeaient pour payer leur loyer avec quelques mois de retard, afin de ne pas se faire voler au moment du départ. Nous fûmes un peu étonnés de la rage avec laquelle elle s'était mise à nous demander de payer les mois de retard, mais rapidement, les délégués ont appris qu'elle cherchait à vendre le foyer !

Devant l'action que nous avions lancée, elle s'est décidée à rencontrer les délégués. Devant tous les résidents elle a déclaré : « Je suis là pour vous dépanner. Depuis douze ans, nous vivons ensemble comme frères et sœurs, il n'y a jamais eu d'histoires entre nous. Que se passe-t-il ? » Son discours a déclenché l'indignation des résidents et un délégué lui a dit son fait en ce qui concerne cette soi-disant vie commune.

diviser pour régner

Elle a tenté à nouveau de nous diviser en s'adressant aux vieux et en leur disant qu'« il y en a qui veulent foutre la merde dans le foyer » et aussi que « les jeunes veulent récupérer le foyer pour eux ». Les délégués lui ont demandé de parler sur un autre ton et ont maintenu leur position. Elle a alors prétendu qu'elle allait commencer les travaux le samedi et qu'elle viendrait le mardi suivant pour se faire payer.

Le samedi, elle a envoyé son mari qui est venu bricoler quelques heures dans les sous-sols puis plus rien jusqu'au mardi.

Le mardi, la propriétaire arrive avec son ultimatum, mais les résidents refusent de payer : « Chez nous, quand on commence un travail le samedi, on le continue le lundi. Nous paierons lorsque les réparations seront terminées. »

Un peu plus tard, le mari de la propriétaire rapplique à son tour et demande la clef de la cave pour faire un petit travail. Une heure plus tard, il remonte et s'en va. Nous descendons voir ce qu'il a fait et nous nous rendons compte qu'il a saboté la chaudière, nous privant d'eau chaude. Au même moment, la femme se rend à l'EDF et fait fermer l'électricité !

Avant de partir du foyer, elle avait pris soin de contacter quelques vieux en leur disant :



Foyers SONACOTRA : une fenêtre par personne, ça n'est pas encore la justice.

« Vos fils veulent provoquer la bagarre entre nous. Depuis onze ans que nous vivons ensemble, je sais que je peux compter sur vous pour régler le problème ».

Certains vieux furent effrayés par ce que la femme avait dit et nous avons organisé une réunion. Les délégués ont expliqué une fois de plus qu'il ne fallait pas l'écouter en rappelant toutes les fois où elle s'était moquée de nous dans le passé. C'est ce moment que les délégués ont choisi pour informer tous les camarades du projet de vente du foyer dont ils avaient entendu parler. Ainsi, la propriétaire faisait semblant de vouloir réparer le foyer alors qu'elle était prête à s'en débarrasser et qu'elle cherchait tout simplement à continuer le plus longtemps possible sa honteuse exploitation.

Le soir, elle a téléphoné aux délégués :

« Vous avez pu constater que la chaudière ne marchait plus. Je peux la réparer immédiatement si vous payez. »

La plupart d'entre nous font des travaux de force et l'impossibilité de se laver était évidemment très gênante. Les délégués ont répondu : « Nous n'avons pas refusé de payer. Nous avons dit : réparez le foyer et nous paierons ». Elle s'est énervée et a répondu : « Si c'est comme ça, vous resterez sans eau. » La conversation a continué entre eux. Un délégué a pris l'appareil et lui a dit : « Voilà onze ans que vous nous prenez pour des bêtes. Vous avez suffisamment profité sur notre dos. A partir d'aujourd'hui, les bêtes ont décidé de ne plus se laisser faire par vous ». Elle nous a alors menacés : « Vous êtes en train de préparer un coup qui va vous retomber sur le nez ».

(1) cf. droit et liberté n° 334, pages 4 et 5

La menace a rapidement été mise à exécution puisque, peu de temps après, un délégué a été convoqué à la police. Le policier l'a reçu en lui demandant : « Ta quittance de loyer ! » Lui n'en avait pas, évidemment, puisque nous ne payions plus depuis trois mois. Il a voulu expliquer cela au policier qui lui a dit de se taire et qui lui a donné l'ordre de quitter le foyer où il était soi-disant « clandestin ». Le camarade lui a répondu alors qu'il n'y avait donc que des clandestins dans ce foyer et comme le policier n'avait en fait plus rien à dire, il l'a renvoyé. Le délégué nous a expliqué ce qui s'était passé au commissariat pour que nous puissions faire face à ce genre de provocations.

Les tentatives de sabotage du foyer ont continué puisque la propriétaire a voulu faire enlever le téléphone. Lorsque les ouvriers sont venus pour retirer le téléphone, nous leur avons expliqué la situation et nous avons demandé à des camarades du parti communiste de venir nous aider. Les ouvriers ont interrompu leur travail et nous avons pu nous arranger directement avec les PTT. A la suite de cela, un tract a été distribué dans le quartier par ces amis français pour appeler les voisins à se solidariser avec nous. Nous avons également réparé la chaudière avec leur aide et nous avons organisé la garde de nos installations.

Entre-temps, les délégués ont été convoqués à l'Hôtel de Ville. Lors de la réunion qui a suivi, ils nous ont expliqué ce qui s'était passé. Tout d'abord, on ne sait comment, un type, qui avait quitté le foyer depuis plusieurs années et qui avait toujours soutenu la propriétaire, s'était joint d'autorité à la délégation. Nos délégués ont dû dénoncer sa présence devant le responsable de l'Hôtel de Ville. Celui-ci leur a confirmé que la ville de Paris avait l'intention de racheter le foyer et leur a demandé de ne pas faire d'histoire et de payer le loyer jusqu'à vente effective. Les délégués ont expliqué qu'il n'était pas juste de payer si la propriétaire ne maintenait pas les locaux en état. De plus, il y avait le problème de la caution de 200 F. Le représentant de la ville a essayé alors de les convaincre en leur disant : « Si vous ne payez pas, elle risque de refuser la vente et ce serait très ennuyeux ».

Dans la cave, la cuisine !

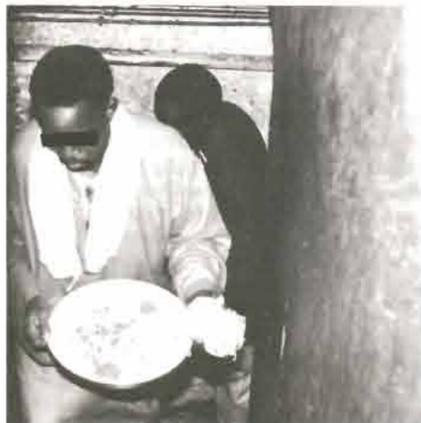
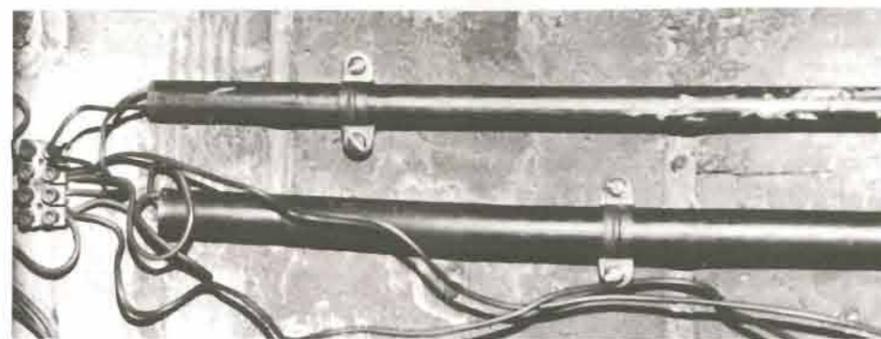


Photo : macoumba samb.



L'installation électrique : risques d'incendie.

Photo : macoumba samb.

pour nous, car le prix du bâtiment sera beaucoup plus élevé dans le cas où vous seriez relogés avant la vente et où il serait vide ». Mais les délégués ont expliqué que nous n'étions pas des animaux dans une transaction qui nous dépassait, mais que, si la ville et la propriétaire cherchaient leur intérêt, il ne fallait pas oublier que nous également nous recherchions le nôtre. Ils ont demandé que nous soyons relogés au plus vite dans un nouveau foyer.

une victoire la dignité

Le représentant de l'Hôtel de Ville les a alors menacés : « Il y a bien un foyer en construction qui devrait être terminé en début 1979, mais s'il y a des problèmes avec votre ancienne propriétaire, ça risque de vous porter préjudice. Il peut y avoir un incendie dans un autre foyer et on pourrait alors reloger de préférence les locataires de celui-ci ! »

Les délégués ont refusé de revenir sur la position que nous avions prise collectivement et on les a congédiés en leur annonçant une nouvelle convocation.

Quelques jours plus tard, ils ont été convoqués à l'agence foncière qui fait les opérations immobilières pour le compte de la ville de Paris. Là-bas, on leur a à nouveau annoncé que la propriétaire voulait vendre le foyer. Les

La chaudière sabotée.



Photo : macoumba samb.

délégués ont répondu qu'ils savaient mais qu'on ne paierait pas le loyer à cause des 200 F de caution volés. On leur a alors rétorqué : « Vous n'avez pas de reçu pour ces 200 F, elle n'a donc pas à vous rembourser ». Puis les responsables de l'agence foncière essayèrent par tous les moyens de les faire céder. Réponse : « Non, non, nous ne sommes pas d'accord ».

En début août, l'agence foncière nous a à nouveau convoqué : « Mme Boux a vendu la maison. Maintenant, elle appartient à la Ville de Paris. Vous n'aurez qu'à assurer les frais de maintenance jusqu'à votre relogement dans un nouveau foyer. Le vôtre doit être réaménagé pour loger 60 personnes qui sont dans un taudis à la Goutte d'Or ».

60 personnes à la place de 250, cela peut donner une idée des conditions de vie que nous connaissons rue Caillié. Mais, d'un seul coup, il n'y avait plus d'obstacle à la vente de la maison, plus d'obstacle à notre relogement, plus d'obstacle à nos revendications minimum !

Au-delà des résultats limités mais appréciables que nous avons obtenus, nous avons conscience d'avoir lutté pour l'amélioration générale des conditions de vie des travailleurs immigrés en France, contre l'arsenal des pratiques qui visent à nous parquer dans des ghettos et à nous maintenir dans une situation infra-humaine, pour la justice.

Abderhamane DIARRA

Colocataires !



Photo : macoumba samb.

■ point chaud ■

scribouillards antisémites

Une secte religieuse : les Enfants de Dieu, une maison d'édition : Belle France, un mouvement néo-nazi : le NSDAP-AO (1), ont frappé, le mois dernier, les trois coups de la rentrée antisémite dans notre pays.

Rien, apparemment, ne semblait devoir rapprocher ces trois organismes par nature si dissemblables. Rien, si ce n'est un antisémitisme ordurier. Le « la » de cette campagne a été donné par la « Famille d'Amour », alias les « Enfants de Dieu » (2) une secte qui est apparue il y a quelques années sur le marché, pourtant encombré, du prosélytisme religieux.

Les fidèles sergents-recruteurs de la Famille d'Amour opèrent dans les couloirs du métropolitain parisien. Pendant que certains font de la musique et chantent afin d'attirer les passants, d'autres distribuent des tracts et des dépliants. L'un d'entre eux a attiré l'attention de plusieurs antiracistes qui se sont empressés de nous le faire parvenir. Il s'intitule : « Paix ou guerre, une analyse de Sadate et Begin par père David ».

On pourrait, de prime abord, penser que les « Enfants de Dieu », dont la bouche est pleine des mots « amour » et « fraternité », entendent apporter leur modeste et naïve contribution à la solution de la crise proche-orientale. La lecture de la brochure dissipe bien vite cette impression.

Il ne s'agit en réalité que d'une longue diatribe antisémite, d'autant plus odieuse qu'elle prétend servir les intérêts du peuple palestinien. Des expressions du genre : « Mais en parfait juif hypocrite (Begin) a dit pour tout embrouiller... », « Begin en bon marchand juif... », abondent dans le texte. Le tout est agrémenté par des caricatures qui feraient sans doute rougir de jalousie les dessinateurs antisémites de l'avant-guerre.

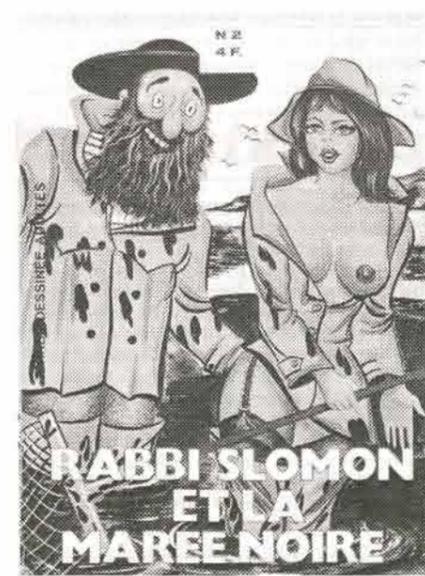
Le dépliant se termine par une envolée hystérico-religieuse dont voici un extrait : « Israël préfère avoir la guerre et la destruction, il préfère mourir, aller en enfer et entraîner le monde avec lui plutôt que de se soumettre à Dieu, au prince de la paix et aux hommes de paix ! Israël n'aura pas de paix car ils

ont rejeté le prince de paix, Jésus, leur messie ! ».

Accusés de déicide par les Enfants de Dieu, les juifs sont dépeints comme des individus louches, voleurs, menteurs, profiteurs, obsédés sexuels dans une bande dessinée portant le titre « Rabbi Slômon et la marée noire », publiée par les éditions Belle France (sic).

L'histoire est prétexte à montrer les « talents » de financier des juifs. Slômon est ainsi un rabbi qui organise l'échouage des pétroliers au large des côtes bretonnes. Quand le mazout a dévasté les plages, Slômon installe des magasins vendant aux sauveteurs bénévoles des pelles, des seaux, des

Belle France ?



cirés. A l'intention des militaires du contingent, il met en place un réseau de prostitution. L'ouvrage a été diffusé dans de nombreux kiosques à journaux. (3)

Au moment même où les Enfants de Dieu s'abandonnaient à un incroyable délire antisémite, au moment où les éditions Belle France se déshonoraient en publiant une bande dessinée abjecte, des activistes nazis du NSDAP-AO étaient surpris dans un bureau de poste à Paris alors qu'ils faisaient l'apologie du nazisme.

L'affaire s'est déroulée dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre. Vers 1 h 30 plusieurs employés du bureau de poste de la rue Saint-Romain, où sont également installés les locaux de la Caisse Nationale d'Épargne et les services financiers du ministère, étaient alertés par un bruit de pas précipités. Six personnes, étrangères au service, s'enfuyaient en direction de la rue Saint-Romain. Elles sortaient des sous-sols. Pensant qu'ils avaient affaire à des voleurs, les employés se lancèrent à leur poursuite. Ils réussirent à en intercepter deux. L'un portait un uniforme SS et une barre de fer ; le second possédait une sacoche contenant des tracts et affichettes antisémites du NSDAP-AO.

impacts de balles

Quelques minutes plus tard la police prenait en charge les deux jeunes gens dont l'un était le fils de l'employé chargé de l'entretien et de la... sécurité des locaux. Il avait donc accès au sous-sol. Des impacts de balles, recouverts par d'épaisses couches de peinture, auraient été découverts dans une salle. A la suite de ces événements les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. ont publié un communiqué commun pour exiger « qu'il soit mis fin à de tels agissements et que la sécurité des lieux de travail soit assurée ». (4)

Le mrap a décidé d'engager des actions afin de mettre un terme à ces manifestations d'antisémitisme qui tombent sous le coup de la loi de 1972 contre le racisme. A signaler d'ailleurs, au chapitre des bonnes nouvelles que, désormais, la vente d'objets et d'insignes nazis a été interdite dans le Gard et la Haute-Savoie à la suite d'actions menées par des antiracistes et des antifascistes.

Stéphane MAYRESTE

(1) Organisation nazie Internationale dont le siège est aux U.S.A. Voir le numéro 353 de *droit et liberté* (novembre-décembre 1976).

(2) Les Enfants de Dieu qui se font appeler aussi la Famille d'Amour ont édité plusieurs dépliants dont : « Tout change et autres pensées de Mo », « L'Arme secrète, rêve ou cauchemar » et « La Guerre anti-Dieu ».

(3) Mais, à la demande du mrap, le Tribunal de Grande Instance de Paris a ordonné la saisie de cette bande dessinée.

(4) Des slogans nazis et antisémites ont été inscrits à Drancy sur plusieurs boutiques, une boucherie et une agence immobilière appartenant à des commerçants juifs. Ils ont été revendiqués par le NSDAP-AO.

springboks go home !

En Afrique du Sud, l'apartheid est appliqué sur les stades, comme dans tous les autres domaines, par la politique officielle qui prône le « développement séparé » des diverses races.

Blancs et Noirs n'ont pas le droit d'entrer en compétition, ni d'appartenir à des équipes mixtes, voire d'assister ensemble sur les gradins aux mêmes événements sportifs, et encore, quand ils le peuvent, il faut que les Noirs entrent par des accès spéciaux, occupent des emplacements réservés cernés par des barbelés et ils n'ont accès qu'à des lavabos spéciaux séparés.

Les sportifs noirs, exclus de toute compétition avec les Blancs, ne sont jamais sélectionnés dans les équipes représenta-

Dans les tribunes non plus...

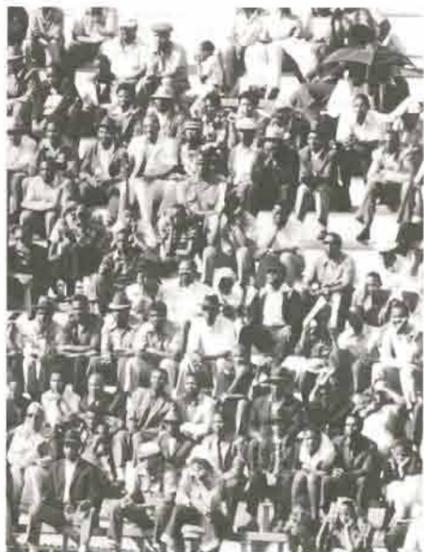


Photo : O.N.U.

au ban des nations olympiques

En raison de la pratique de l'apartheid, l'Afrique du Sud a été mise au ban des nations olympiques. La grande majorité des pays respectent cette décision. Font exception : le Chili, l'Uruguay, le Paraguay, l'Argentine et... la France. Une équipe de rugby appartenant à l'université de Stellenbosch en Afrique du Sud a, au cours de l'été, effectué une tournée dans plusieurs pays d'Amérique Latine dont le Chili et l'Argentine.

Dans ce dernier pays la rencontre s'est d'ailleurs jouée à huis-clos devant une soixantaine de personnes. C'est dire l'embarras des autorités locales.

La fédération française de rugby (FFR) n'est pour sa part assaillie d'aucun scrupule. Son président, M. Albert Ferrasse, a en effet annoncé que les Springboks viendront l'an prochain en France où ils seront accueillis avec toute la pompe nécessaire.

D'autre part, le journal *Midi-Olympique* du 4 septembre annonçait que Béziers, l'actuel champion de France de rugby, a posé sa candidature en vue d'une tournée durant la seconde quinzaine d'août 1979 en Afrique du Sud. En retour, Béziers s'engage à recevoir une formation sud-africaine.

Les négociations entre le club bitterrois et la fédération d'Afrique du Sud ont été menées par l'intermédiaire du directeur régional de la « South African Airways ». Sans commentaire.

dispositions sont, du moins dans leur esprit, reprises à leur compte par les fédérations sportives internationales. C'est le non-respect de ces clauses qui a provoqué l'exclusion de la République d'Afrique du Sud du Mouvement Olympique en 1970, puis celle de la Rhodésie en 1975.

En 1978, l'Afrique du Sud est exclue de presque toutes les fédérations sportives internationales, la dernière à le faire étant la fédération internationale de tennis (15 et 16 Avril 1978).

A cet isolement de plus en plus marqué, l'Afrique du Sud répond par des concessions dans le domaine des sports les plus menacés, concessions qui ne supportent pas l'analyse.

La loi du développement séparé, on l'a vu, signifie en matière de sport que les pratiquants noirs ne sont pas autorisés à s'inscrire dans un club de Blancs, qu'une équipe de sportifs blancs ne peut rencontrer une équipe de Noirs (il n'y a pas d'équipe mixte), que les différentes disciplines sportives sont gérées par des organismes correspondants aux groupes raciaux (Blancs, Asiatiques, Métis, Africains). D'autre part, la plus grande partie des installations sportives se trouvent dans les quartiers Blancs et les Noirs n'y ont pas accès, sauf cas exceptionnel comme, par exemple, la venue d'une commission étrangère d'enquête sur l'intégration raciale...

libéralisation bidon

Sous la pression internationale, M. Piet Koornhof, ministre des Sports d'Afrique du Sud, énonça en 1976 un plan qui se voudrait une application rigoureuse du « principe du sport multiracial à l'échelon des clubs et des compétitions internationales », ainsi qu'une « libéralisation ne s'accompagnant d'aucune mesure contraignante dans un sens ou dans l'autre ».

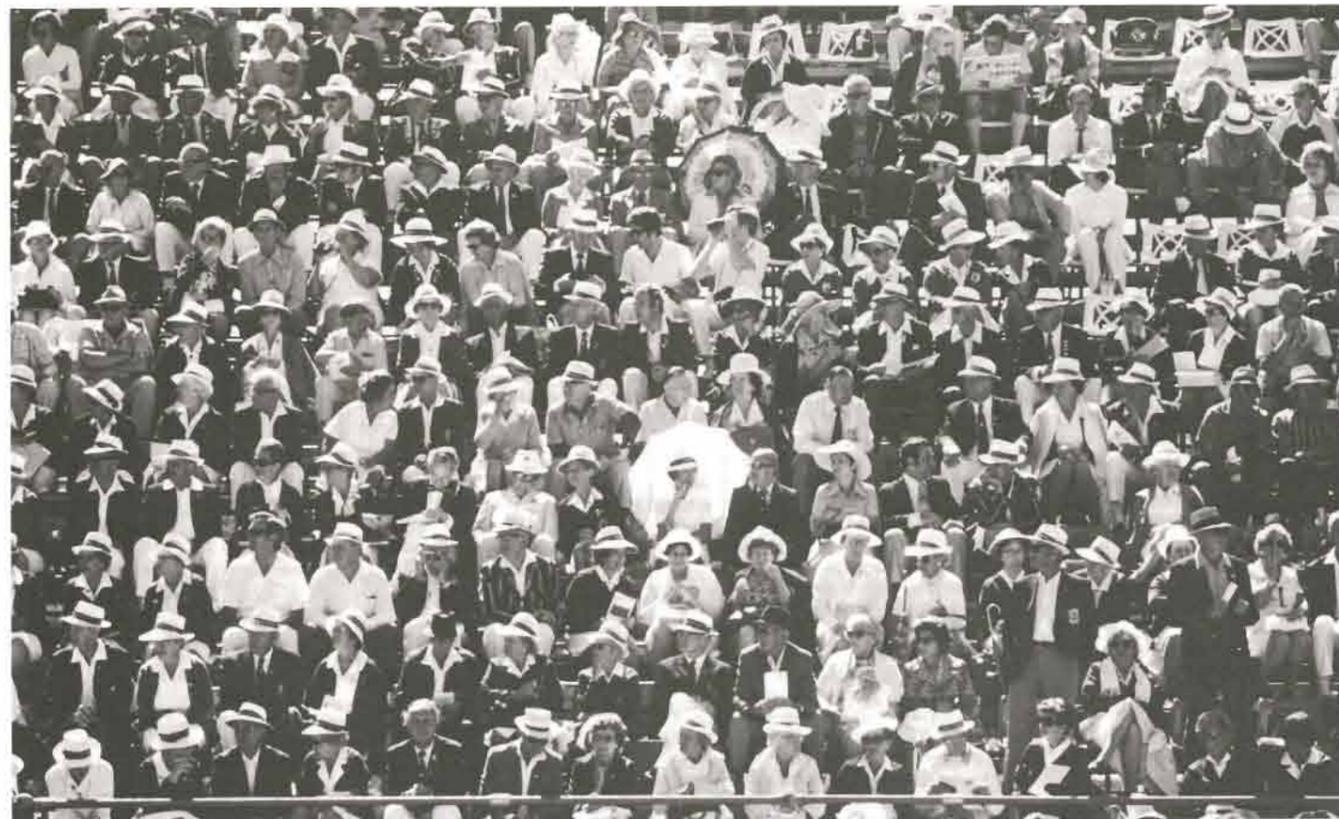


Photo : O.N.U.

...le sport n'échappe pas à l'apartheid.

Les multiples questions qu'on se posait à propos de ce plan reçurent rapidement une réponse. En Octobre 1976, 8 joueurs de rugby blancs annoncèrent leur intention de jouer dans des équipes mixtes dans un match à Kwasakale, un ghetto noir près de Port-Elisabeth. M. J. Koornhof prévint les joueurs blancs qu'ils allaient à l'encontre de la politique globale et qu'ils outrepassaient la loi. Enfin, la fédération sud-africaine les menaça de suspension. Ainsi, chaque club possède une autonomie de gestion et d'organisation, mais la ségrégation raciale demeure et le ministère des sports conserve un droit de veto absolu sur toutes les décisions.

les « ruses » au petit-pied

A la lumière de ces faits, il apparaît que Koornhof avait en fait parlé de sport multiracial au niveau des clubs, mais que les équipes de ces clubs ne devaient pas être mixtes. Les matchs inter-raciaux ne seraient organisés qu'avec une permission spéciale.

Beaucoup avaient cru, ou voulaient faire croire à un déblocage de la situation. Il n'en est rien. Il s'agit d'un compromis sans aucune concession réelle par rapport à la politique antisportive et raciste suivie jusque là. L'unique but est de se faire ouvrir les portes

de la compétition internationale sans rien changer à la réalité de l'apartheid dans le sport.

N'est dupe que celui qui veut bien l'être, comme M. Ferrasse, président de la Fédération Française de Rugby, qui se contente de la promesse du Dr. Piet Koornhof de constituer une « équipe d'invitation » mixte pour maintenir son invitation aux Springboks pour 1979.

La France officielle a toujours eu une attitude extrêmement indulgente face à ce crime contre l'humanité que constitue l'apartheid. Le domaine des sports n'échappe pas à la règle et la France reste l'un des derniers pays qui entretienne des liens sportifs suivis avec l'Afrique du Sud raciste dans les disciplines où cela est encore possible : parachutisme, yachting, rugby, gymnastique, natation, golf, automobile... Souvent, des impératifs liés directement avec les relations commerciales de notre pays avec l'Afrique australe interviennent, comme par exemple, la tournée des coureurs cyclistes de l'A.C.B.B. en Afrique du Sud en 1975 et celle de Bernard Thévenet en 1976, qui sont tous équipés par les cycles Peugeot qui venaient de conclure alors un marché de 250 millions de francs avec l'Afrique du Sud.

Les tenants des relations sportives avec l'Afrique du Sud prétendent « qu'on ne doit pas laisser les problèmes raciaux, politiques ou confessionnels intervenir dans les relations sportives ». (Quel amalgame !)

En fait, ils apportent leur soutien zélé à ceux-là même qui dénaturent le sport par le racisme et les pires considérations politiques.

dehors les racistes

Le boycott et l'isolement progressif de l'Afrique du Sud dans le domaine du sport n'ont pas réussi à modifier de façon décisive les structures raciales sur lesquelles est fondée la politique sportive du gouvernement raciste sud-africain. Il aura servi, par contre, à faire entrevoir aux Blancs sud-africains l'isolement dans lequel le régime qu'ils imposent au peuple de leur pays les tient et risque de les maintenir. Le sport est en effet un domaine qui leur tient particulièrement à cœur, comme en témoigne l'intérêt que la presse montre pour tous les développements de la situation à ce sujet et les vives réactions qu'il provoque dans les milieux sportifs et certains partis politiques.

La France se doit d'adopter dorénavant une attitude intransigeante dans le domaine des relations sportives avec l'Afrique du Sud. Il y va de son prestige.

Il y va de l'honneur du sport qui doit permettre de s'affirmer, en une compétition loyale, l'égalité de tous et la valeur de chacun et constituer un excellent instrument pour l'amitié entre les peuples.

Robert PAC

LA MAISON DE LA GRECE

AUX 4 MARCHÉS
TOUS LES SOIRS
PARIS
à l'heure
D'ATHENES
DINERS DANSANTS... SPECTACLE
ATTRACTIONS... AMBIANCE GRECQUE
BOUZOUKIA... DANSES et CHANTS
POPULAIRES GRECS
MENU A LA CARTE
ACCUEIL QUALITE PRIX
50 RUE CHAUSSEE D'ANTIN (9)^{ème} arr.
Reservations: 280 69 40

Créations - Prêt à Porter Féminin

APPLE'S

31, rue d'Enghien
Tél. : 770 41-49 - 74-32
75010 PARIS

Sam Levins
sellier
sacs
ceintures
accessoiriste
Maroquinerie
République
144-146, bd de la Villette - Paris-19^e
Tél. : 206-11-57

CRÉATIONS LINGERIE
FEMME ET ENFANT
Eliane
FONDS DE ROBE ENSEMBLES COORDONNÉS
CHEMISES DE NUIT ROBES DE CHAMBRE
JUPONS, SLIPS, SOUTIENS GORGES...
11, RUE BARODET - 69004 LYON
TÉLÉPHONE 16 (78) 29.83.60

TRANSFORMATEURS
SELS
BOBINAGES DIVERS
CONSTRUCTIONS RADIO-ÉLECTRIQUES
MAXWELL

296, rue de Rosny - 93 MONTREUIL
Tél. 287.75.26.

Tricots Jean Rychter
36 rue du Caire - 75002 Paris
Tél. : 508-57-71

Case réservée à la
Maison E

inde
afghanistan
L. VEXELMANS
56, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris
Tél. 246.80.19
Télex : VEXMANS 290 687

■ au fil des jours ■ au fil des jours ■ au fil des jours ■ au fil des jours

**bonne chance
la paix !**

A Camp David, Israël et l'Égypte semblent s'être mis d'accord pour la paix. On peut discuter sur les modalités des pourparlers, sur le fait qu'il s'agisse d'un accord séparé sans la participation du peuple palestinien, intéressé au premier chef. Se dégagent pourtant des lignes de force qui peuvent être fécondes pour l'avenir.

D'une part, Israël reconnaît la nécessité du retrait des colonies juives et de ses forces militaires des territoires égyptiens envahis en 1967, la souveraineté de l'Égypte sur le Sinaï que revendiquent pourtant les partisans du « Grand Israël ». D'autre part, l'Égypte reconnaît l'État d'Israël, son droit à l'existence dans les formes qu'il veut se donner en toute indépendance, établit des relations diplomatiques et envisage de développer les liens dans tous les domaines avec un pays voisin qui a cessé d'être un ennemi.

La difficulté des débats qui ont eu lieu à la Knesseth face aux ultra-nationalistes et à ceux qui se laissent emporter par la démagogie chauvine, montre que des difficultés subsistent malgré le puissant mouvement impulsé notamment par le groupe « La paix maintenant ».

Reste que la paix acquise avec l'Égypte était matériellement et psychologiquement la plus facile à faire. Lorsqu'il faudra enfin la conclure avec la Syrie, la Jordanie et surtout les Palestiniens sur la base des résolutions de l'O.N.U., lorsqu'il faudra enfin accepter qu'Israéliens et Palestiniens vivent en paix et indépendants en voisins sur la terre où les rattache l'histoire, d'autres difficultés risquent de se présenter. Et la paix n'est qu'au bout de ce chemin là. Alors bonne chance, la paix !

**namibie :
les voleurs**

Vorster s'en va, l'apartheid reste. L'élément le plus important de la conférence de presse où le chef raciste de l'Afrique du Sud annonçait sa démission « pour raisons de santé », a été pourtant le refus du plan occidental de règlement du problème namibien. L'Afrique du Sud ne veut décidément pas de l'indépendance de l'ex-colonie allemande qu'elle occupe illégalement depuis des années.

Voilà qui risque de mettre les pays occidentaux dans l'embarras, eux qui s'efforçaient de faire croire à des « changements » dans la politique sud-africaine. Il sera plus difficile encore, au gouvernement français, de justifier le vol de l'uranium namibien des mines de Rossing, qui transite chaque semaine par la France.

Lors d'une question posée par les syndicats à la compagnie U.T.A. qui se rend coupable de ce trafic, la direction a en effet répondu : « La compagnie est en règle avec les autorités françaises ». Il faut donc dire que ce sont les autorités françaises qui devraient se mettre en règle avec le décret numéro 1 du Conseil des Nations Unies pour la Namibie qui assimile à du vol l'exportation de produits namubiens.

**en « métropole »
ou dans les îles**

Que ce soit en métropole ou dans les îles, les pouvoirs publics ont répondu par la répression aux revendications exprimées par des ressortissants des T.O.M.-D.O.M.

A Paris, la police a expulsé les occupants du foyer des étudiants calédoniens. Sous l'impulsion de l'Association des Canaques en France, le foyer était devenu progressivement un centre d'hébergement pour les appelés néocalédoniens (huit cents personnes) effectuant leur service militaire en France et ne pouvant de ce fait retourner chez eux pendant les permissions.

En Nouvelle-Calédonie, M. Nidoish Naisseline, conseiller territorial, a été arrêté pour avoir refusé de payer une amende de... 2.000 F. Il ne s'agit en réalité que d'un prétexte.

Les prises de position de M. Naisseline en faveur de l'indépendance, ses déclarations après l'assassinat, en 1975, d'un jeune Mélanésien par un policier ne sont certainement pas étrangères à son arrestation.

A la Réunion, le Préfet a envoyé des gardes mobiles afin d'interrompre une réunion culturelle pacifique de militants indépendantistes à Saint-Gilles-les-Bas. De nombreuses personnes ont été blessées. Georges Sinamale a été condamné à 2.000 F d'amende alors qu'un autre Réunionnais, Claude Allier, était condamné à 15 jours de prison ferme. La répression est toujours à l'ordre du jour à la Réunion.

Enfin, pour d'obscures raisons financières, les fonctionnaires originaires des départements

d'outre-mer sont « persona non grata » dans leur propre département. Ainsi l'administration centrale du ministère de la Santé s'oppose à l'affectation des stagiaires guyanais, guadeloupéens, martiniquais et réunionnais dans

leur département de naissance. Des stagiaires métropolitains y sont en revanche affectés régulièrement. Une discrimination intolérable que la C.G.T., la C.F.D.T. et F.O. sont bien décidés à combattre.

navrant

Voici plusieurs mois que Le Droit de Vivre, organe de la L.I.C.A. (Ligue Internationale contre l'Antisémitisme) développe une polémique calomnieuse contre le mrap et droit et liberté. En refusant d'appliquer le droit de réponse, en tronquant grossièrement les textes qu'il cite, Le Droit de Vivre ne s'honore pas. Mais peut-être enrage-t-il de voir l'audience que vaut au mrap son combat rigoureux contre toute forme de racisme en France et dans le monde... Nous ne nous laisserons pas aller à des attaques d'un pareil niveau. Nous avons trop de choses intéressantes à dire pour ennuyer nos lecteurs avec des criarderies qui nuisent à l'action antiraciste. Notre activité témoigne suffisamment pour nous.

Par contre, on est effaré de lire, dans le dernier numéro du Droit de Vivre, sous la plume de M. Giniewski, ces lignes stupéfiantes : « Si l'on montre les Arabes, il faut les montrer tels qu'ils sont. On ne peut omettre d'analyser leur tentative d'asservissement du monde industrialisé par le chantage pétrolier. On doit montrer l'anachronisme et la cruauté de leurs systèmes sociaux ; la législation barbare qui prévaut encore en Lybie et en Arabie ; la conduite inhumaine qu'ils ont eue en 1967 comme en 1973, quand de nombreux prisonniers israéliens ont été torturés et assassinés en Syrie et en Égypte. On doit montrer le fanatisme religieux qui a conduit, notamment, pendant les dix-neuf années d'occupation transjordanienne de Jérusalem (sic), à la destruction de nombreux lieux saints juifs et à leur profanation systématique ».

Ainsi donc, le jugement porté sur des gouvernements ou des actes de certains individus est étendu en général à toute une ethnie, c'est la démarche classique du racisme.

Le travailleur immigré maghrébin en France, l'intellectuel algérien, le fellah égyptien, l'Israélien d'origine arabe, le maronite libanais sont indistinctement accusés de féodalisme rétrograde, de cruauté atavique, de fanatisme débridé.

L'Arabe « tel qu'il est » ? On peut bien sûr, porter des jugements défavorables sur l'augmentation des prix du pétrole à la production, avoir des opinions diverses sur le conflit du Proche-Orient, sur les régimes des pays arabes, au reste fort disparates. Une chose est sûre : si une publication prenait raison du fanatisme religieux de certains groupes proches du pouvoir en Israël pour en tirer la conclusion que « les juifs tels qu'ils sont » manifesteraient par nature une dangereuse exaltation mystique, le mrap, tout le mrap, s'élèverait, lui, pour condamner une telle monstruosité.

Mais il est vrai que M. Giniewski est également un propagandiste attiré de l'Afrique du Sud raciste, un journaliste dont l'ambassade de l'apartheid distribue certains ouvrages !

Combien d'antiracistes sincères sont ainsi détournés du vrai combat, sans comprendre qu'être raciste contre un groupe, contre un homme, c'est pour tout groupe, pour tout homme une attitude suicidaire. Ceci explique-t-il cela ? Les attaques répétées contre le mrap ont-elles pour but de donner à croire aux antiracistes de la L.I.C.A. qu'il n'y a pas, en France, la possibilité pour eux de lutter réellement contre tout racisme ?

Malgré les divergences d'analyse qui nous séparent de la L.I.C.A., nous ne pouvons oublier qu'elle a mené souvent le bon combat, que nous l'avons mené chaque fois que possible, ensemble, que nombre de membres du mrap y ont fait leurs premières armes.

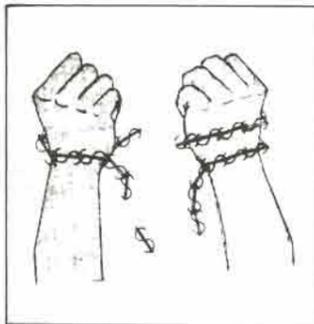
Voir jusqu'où l'entraîne la passion partisane, c'est navrant.

Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX

adhérez au mrap

petit et grand apartheid

Nazisme, quand tu nous tiens ! Le régime de l'apartheid n'oublie pas ses racines. La publicité de la série télévisée américaine **L'Holocauste**, une présentation à grand spectacle du massacre des juifs par les nazis, comprenait, en Afrique du Sud, la mention : « Avec la participation de six millions de juifs ». Quoi d'étonnant quand on lit les horribles faits divers de l'apartheid. Bubbles Mpondo, célèbre mannequin noir de Soweto, assassinée avec son compagnon, Jannie Beegte parce qu'ils défiaient l'interdiction barbare de la vie commune entre Blancs et Noirs. M. Hermanus Louw, condamné à 450 francs d'amende pour... le meurtre de son domestique noir, M. John Mokwena, qui ne lui avait pas ramené la marque de cigarette qu'il désirait ! La cour raciste rendra-t-elle un verdict analogue pour le meurtre d'une jeune fille de 15 ans, par ses patrons, dans des



Dans le tableau des populations figurant dans notre dossier « Une Amérique indienne » dans notre numéro 372 de septembre, pour le Brésil, la population indienne doit être de 100 000 au lieu de 492 000, soit 0,12 % au lieu de 0,6 %. Par suite la population indienne totale devient 33 128 000, soit 14,25 % au lieu de 14,85 %.

Le chiffre global de 55 % de Blancs pour l'Amérique latine est dû principalement au Brésil où ils représentent 62 % de la population qui est de loin la plus importante des pays latino-américains. Le Brésil est le seul pays d'Amérique latine où les Blancs forment la majorité de la population. Il y a également 27 % de Mulâtres et 10,9 % de Noirs.

conditions analogues.

Cet été, on a fêté les 60 ans de Nelson Mandela, le dirigeant de l'A.N.C. condamné à la détention à perpétuité. Il est depuis 15 ans dans les prisons de l'apartheid. Ces prisons où se trouve encore Solomon Mahlangu, le jeune résistant de 21 ans, condamné à mort. Le mrp est intervenu en sa faveur auprès du président de la République et du ministre des Affaires Étrangères, MM. Giscard d'Estaing et de Guiringaud, qui lui ont l'un et l'autre répondu qu'ils avaient fait entreprendre des démarches dans ce sens par

l'ambassade de France à Prétoria. Mais l'action de solidarité continue. Et une délégation commune avec l'A.F.A.S.P.A. (Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique) est allé apporter près de 10.000 signatures à l'ambassade de l'apartheid, le 20 septembre, journée internationale de solidarité avec Solomon Mahlangu. La délégation n'a pu rencontrer personne et a déployé des affiches contre l'apartheid dans le hall de l'ambassade avant que la police, appelée par les Sud-Africains, ne leur enjoigne de sortir.

Enfin, l'apartheid se réforme, puisque désormais, la crémation des cadavres pourra se faire dans le même four, sans distinction de race !

dans le couffin du racisme

La liste des crimes, délits et discriminations racistes s'est au cours du mois de septembre allongée de plusieurs faits graves.

— A Niort, un jeune homme âgé de dix-sept ans, Bernard Azgada,

u.s.a. : persécutions contre un dissident indien

L'un des dirigeants de l'International Indian Treaty Council qui mène la lutte pour préserver l'identité culturelle et l'autonomie économique des Indiens des États-Unis, Russell Means, un Sioux Lakota, est en prison depuis le 27 juillet 1978, où il mène depuis une grève de la faim qui soulève les plus vives craintes quant à son état physique.

N'en déplaise au président Jimmy Carter, Russell Means est un prisonnier politique.

Russell Means fut le héros de Wounded Knee où, en 1973, trois cents Indiens soutinrent un siège de 3 mois et demi, face aux forces armées des États-Unis qui s'étaient livrées à une grossière provocation. Auparavant, il avait participé à l'occupation du siège du Bureau des Affaires Indiennes (B.I.A.) à Washington en 1972, organisée par l'American Indian Movement (A.I.M.).

A la suite de quoi, avec d'autres dirigeants de l'A.I.M., il avait été jugé et condamné à huit ans de prison pour « destruction de propriétés de l'État et agression de fonctionnaires du gouvernement ». Il était depuis lors en liberté sous caution. Et c'est sous le prétexte fallacieux que sa demande d'appel devant la Cour Suprême ne peut être examinée que s'il est en prison qu'on l'a arrêté cet été.

Ce n'est qu'un prétexte, on le comprend lorsqu'on sait que cette arrestation, qui prive le mouvement Indien aux États-Unis d'un des ses meilleurs dirigeants, survient précisément au moment où les Indiens sont en train de mener un des plus grands combats de leur histoire, face à l'une des plus terribles attaques qu'ils aient eues à subir de la part des Blancs. En effet, un projet de loi est actuellement soumis au Congrès qui, s'il était adopté, signifierait la fin des Indiens en tant que groupe ethnique et permettrait aux grandes sociétés capitalistes de mettre la main sans frais sur les énormes ressources d'énergie naturelle que recèlent le sol et le sous-sol des réserves et territoires Indiens. (Voir d. et l. juillet/août 1978)

La « plus Longue Marche » (the Longest Walk) de 5 000 kilomètres, accomplie à pied par les Indiens de 80 tribus et les marches et cérémonies rituelles qu'ils ont organisées pendant huit jours après leur arrivée à Washington le 15 juillet dernier pour attirer l'attention de l'opinion sur leur condition et l'agression qui se prépare contre eux n'ont pas provoqué de réaction de la part de l'administration américaine et du Congrès. Le président Carter ne les a pas reçus comme ils le souhaitaient. La seule véritable réaction du gouvernement américain aux problèmes des Indiens fut de mettre Russell Means en prison, les privant ainsi d'un de leurs dirigeants dans une phase critique de leur combat !

Depuis Wounded Knee, Russell Means n'a cessé de subir de la part du gouvernement américain un harcèlement continu. Il a été arrêté 12 fois, 7 fois accusé de crime violent, et chaque fois déclaré innocent. Déjà, ces arrestations n'avaient d'autre but que de le tenir éloigné du combat pour la libération des Indiens des États-Unis. Contraint de le laisser en liberté, le pouvoir américain ne s'avouait cependant pas vaincu. Le 7 juin 1975, lors d'un contrôle d'un petit groupe de membres de l'A.I.M. sur le bord d'une route, un Agent du Bureau des Affaires Indiennes lui tira dans le dos et il fut très sérieusement blessé.

Russell Means avait été l'un des porte-parole des Indiens les plus en vue lors de la Conférence Internationale des Organisations non-gouvernementales (O.N.G.) dotées du statut consultatif auprès de l'O.N.U., consacrée à la discrimination raciale à l'égard des populations indigènes dans les Amériques, qui s'est tenue à Genève en septembre 1977. Par sa voix, le monde entier avait appris le sort injuste qui était fait à son peuple par le gouvernement américain et il s'était ainsi désigné lui-même à la répression.

On craint pour la vie de Russell Means, non seulement à cause de la grève de la faim qu'il observe, mais aussi à cause des dangers notoires encourus par les Indiens dans les prisons du Sud-Dakota, ce qui semble confirmé par la décision sans précédent prise récemment par le gouverneur de Californie d'accorder l'asile politique à Dennis Banks, un dirigeant de l'A.I.M. et, en dépit des accords existants entre les États américains, de refuser l'extradition de celui-ci qui lui était demandée par le Sud-Dakota.

Dès qu'il a été informé de l'emprisonnement de Russell Means, le mrp a adressé une lettre au président Carter et une autre à Andrew Young, ambassadeur des États-Unis à l'O.N.U. pour exiger la libération sans caution de Russell Means et adressé un communiqué de presse aux agences de presse et aux grands quotidiens d'information français. Le mrp continuera l'action jusqu'à la libération de Russell Means, en collaboration avec le comité spécial des O.N.G. sur les Droits de l'Homme et les Organisations Indienne Américaines.

Robert PAC

URSS : articles racistes

Depuis plusieurs mois il ne se passe pas une semaine sans qu'une agence de presse, un journal ou une revue soviétique ne se livre à une violente attaque antisémite.

Dans notre numéro du mois dernier (N° 372) nous avions fait état de certains écrits diffusés par l'agence Novosti et d'articles publiés dans l'hebdomadaire à grand tirage, **Ogoniok**. Il ne s'agissait pas, hélas, d'événements isolés comme on a pu le constater les semaines suivantes.

D'autres organes d'informations ont en effet enfonché les trompettes de l'antisémitisme. La revue **Sotsialistskaya Industriya**, citée par l'Agence Tass, a fait paraître un article affirmant : « Le capital juif, qui a engendré le sionisme, contrôle maintenant directement ou indirectement plus des deux tiers des firmes d'armes du système impérialiste... ».

Plus récemment, c'est au tour de la **Komsomolskaya Pravda**, le journal de la jeunesse communiste, de brandir l'épouvantail archi-usé du complot sioniste-

maçonnique. Après avoir affirmé que la Franc-maçonnerie travaillait à « ébranler les États nationaux » le journal présente le sionisme comme le « détachement de choc de l'impérialisme et de la réaction ».

Dans une lettre parue dans les éditions **Jeune Garde**, un certain Valery Emelianov, universitaire et économiste, affirmait : « Dans les conditions actuelles de la lutte idéologique, le judaïsme sert les forces hostiles à la société soviétique, comme avant-garde pour la réalisation du sionisme, comme inspirateur du chauvinisme et du nationalisme juifs ».

Ce même Emelianov aurait, selon le journal **le Monde**, proposé au Comité Central la création d'un large front international antisioniste et antimaçonnique ainsi que l'ouverture d'une campagne contre « le sionisme et la franc-maçonnerie et contre leur source commune : le judaïsme ».

La confusion volontairement entretenue entre les mots « juif », « judaïsme » et « sioniste », la phraséologie faussement scientifique et marxiste font douter de la volonté, par ailleurs affirmée avec vigueur, des autorités soviétiques de combattre réellement les discriminations et haine raciale.

un Français d'origine Algérienne, a été tué d'un coup de feu tiré par des jeunes gens appartenant à une bande rivale. A l'origine de ce crime : le racisme.

— Dans l'Oise, au cours d'un bal organisé par une association d'anciens combattants, deux ouvriers algériens ont été agressés par une vingtaine de danseurs armés de tessons de bouteilles. Le lynchage s'est soldé par l'hospitalisation des deux Algériens.

— A la Préfecture de Paris, le service du personnel du rectorat a introduit dans son fichier quatre références nouvelles : **NH** (homme noir) ; **BH** (homme blanc) ; **NF** (femme noire) ; **BF** (femme blanche). Racisme et sexisme vont main dans la main.

— A la gendarmerie de Saint-Denis, huit employés immigrés des entrepôts du Printemps, suspectés de vol, ont été injuriés, brutalisés et menacés. Selon la C.F.D.T., la grande surface aurait tenté de démanteler le secteur le plus combatif de l'entreprise.

— Le journaliste du **Monde** Jean Benoit a été victime d'un cambriolage. Les voleurs se sont surtout intéressés aux dossiers sur les travailleurs immigrés que possédait le journaliste. Yves Mourousi, le présentateur du **Journal Télévisé**

de 13 heures sur TF1, a été pour sa part victime d'un lâche attentat raciste. son appartement a été dévasté par une bombe de forte puissance. Le mrp a protesté contre cette agression.

— A Strasbourg, un immeuble occupé par des travailleurs immigrés originaires d'Afrique du Nord a été l'objet d'un attentat à la bombe. Fort heureusement l'explosion n'a pas fait de victime.

— Dans une déclaration à la presse Jean-Marie Le Pen, le leader du **Front National**, a accusé les travailleurs immigrés d'être responsables des maux dont souffre la France. Il a ainsi préconisé « la réduction massive du nombre des travailleurs immigrés (...) pour enrayer le chômage ».

Tous ces faits, toutes ces déclarations montrent que les racistes, encouragés par la passivité des autorités, sont décidés à hausser le ton. A cet égard, l'attitude de M. Lecocq, ce garagiste de Roubaix qui avait simulé son propre enlèvement est caractéristique. Pour rendre plus « plausible » le rapt, il en avait imputé la paternité à trois Nord-Africains. Le journal **le Monde**, habituellement plus prudent, en avait même fait son gros titre dans les pages intérieures.

Les prix les plus bas:

la preuve
par 250
grandes
marques



TV. ELECTROMENAGER. HI-FI.

grande cause et petit écran

un entretien avec alain franck

La télévision ne nous avait pas habitués à un tel propos. En faisant le procès du racisme, « *L'Affaire Lizant-Marillet* » de la série « *Messieurs les Jurés* » projetée sur Antenne 2 le 14 septembre dernier à une heure de grande écoute, a rompu le mur du silence complice. Philippe Porret a rencontré, pour droit et liberté, Alain Franck, l'auteur de « *L'Affaire Lizant-Marillet* ».

Q. Alain Franck, vous êtes le producteur avec André Michel, de la série « *Messieurs les Jurés* » pour laquelle vous avez écrit de nombreux scénarios depuis quatre ans. Vous préparez actuellement une émission sur la sorcellerie et une autre sur la fermeture d'une filature dans les Vosges. Dans ces conditions, pourquoi avez-vous choisi de faire le procès du racisme en réalisant à l'écran « *L'Affaire Lizant-Marillet* » ?

R. Vous devriez, en fait, me demander pourquoi je n'ai pas abordé ce problème plus tôt ! Je souhaitais depuis longtemps faire une émission sur le racisme, mais je n'étais pas encore fixé sur la forme que prendrait cette dénonciation. Je pensais au départ faire le procès du racisme poussé à l'extrême, tel qu'il se manifeste dans le film d'Yves Boisset « *Dupont-La joie* ». En dépit des réserves que j'émettais sur ce film, quant au mécanisme sur lequel il s'appuie, « *Dupont-La joie* » a eu le mérite de sensibiliser l'opinion sur un phénomène à propos duquel elle ne se sentait pas concernée. Mais ce racisme extrême convenant peu à « *Messieurs les Jurés* » dont la vocation est de « coller » à la réalité quotidienne, j'ai préféré dénoncer dans « *L'Affaire Lizant-Marillet* » le racisme latent, celui qui nous est familier, qui se cache et s'exprime sous des justifications qui deviennent des clichés, du type « ces gens là » (désignant avec une sourde hostilité l'Autre) « mon meilleur ami est noir » ou (juif !) et surtout le fameux « je ne suis pas raciste mais... ». A ce propos, je dois vous avouer que ce n'est qu'aux premières répétitions que j'ai pris connaissance du texte de Monseigneur Etchegaray paru dans droit et liberté précisément sous le titre « je ne suis pas raciste mais... ». Nous avons dû avoir tous deux la même réminiscence de l'Aiglon de Rostand. « Je ne suis pas prisonnier mais... ». Il était en tout cas très intéressé par mon scénario...



Photo : Jean-Pierre Gouvenec

Q. De la logeuse qui n'est pas raciste mais qui refuse de louer ses chambres aux étudiants étrangers au policier qui refuse d'enregistrer une plainte déposée par une immigrée dans un commissariat de police contre un jeune homme de bonne famille, c'est bien de racisme latent qu'il s'agit. Pourtant, à plusieurs reprises, votre émission fait référence aux théories du G.R.E.C.E. ? Pourquoi ce choix ? Le racisme du G.R.E.C.E. vous semble-t-il plus dangereux que le racisme quotidien que vous dénoncez ?

R. A mon avis, le racisme s'exprime à travers des manifestations différentes, mais indissociables. Toutes ces manifestations sont dangereuses en elles-mêmes, même si certaines semblent plus marginales que d'autres. L'époque ou la société privilégieront à un moment donné telle ou telle manifesta-

Alain Franck : « déranger un peu les consciences »

tion, mais le danger reste le même. Comme le dit d'ailleurs un des jurés, le racisme latent et le racisme armé du GUD par exemple qui en est l'une des traductions, ne sont pas fondamentalement différents.

D'autre part, le G.R.E.C.E. ne pourrait subsister s'il ne s'appuyait pas sur ce racisme latent. C'est précisément pour montrer ce lien qui unit le racisme quotidien au racisme érigé en idéologie tel que le prône le G.R.E.C.E. que j'ai créé ces deux personnages, différents et complémentaires de Lizant et de Marillet.

Q. L'émission, avant d'être présentée au public à la télévision, faisait explicitement référence au GRECE en le citant. Les téléspectateurs quant à eux auront fait connaissance avec les « *Mouvements à la Recherche d'un Ordre et d'une Civilisation Européenne* ». Comment expliquez-vous ce changement ? Ne pensez-vous pas qu'il s'agit d'une censure ?

R. L'émission originale citait en effet explicitement le GRECE et j'ai été le premier à refuser tout net le changement de sigle que vous avez relevé. J'ai cependant réfléchi aux arguments qui m'étaient développés et je me suis finalement rangé à l'avis de mes conseillers d'Antenne 2. Le problème était simple. En maintenant les références au GRECE, nous ne pouvions éviter leur demande de droit de réponse à l'antenne à une heure de grande écoute. Nous leur aurions ainsi accordé une tribune qu'ils n'auraient pas manqué d'utiliser, alors que dans *L'Affaire Lizant-Marillet*, nous nous plaignons de la diffusion de leurs idées par « un grand quotidien du matin ». Le paradoxe eut été flagrant ! D'autre part, il me semble que le changement effectué a été suffisamment léger pour permettre aux téléspectateurs avertis de saisir pleinement notre propos !

Q. Dans le même ordre d'idées, pourquoi avoir inventé cette organisation contre le racisme, le COMIR ? Comment expliquez-vous les allusions fréquentes à la réalité (GRECE, procès raciste, etc...) et l'utilisation de ce mouvement imaginaire dont le moins que l'on puisse dire est qu'il semble nourrir peu d'illusions sur son efficacité et sur la lutte contre le racisme en général ?

R. Vous faites sans doute allusion à la phrase que prononce le secrétaire-général du COMIR lors de sa déposition au procès : « Les pétitions, il en faut, mais cela n'est pas suffisant ». Le racisme me fait très peur, et je ne suis pas convaincu que les mouvements antiracistes puissent faire autre chose que des pétitions, en raison de la disproportion de moyens qui existe entre eux et les racistes. Quant à l'appellation du COMIR, elle avait le double avantage de rester très proche de la réalité et d'éviter de rallumer la querelle entre la LICA et le mrap puisque chaque organisation aurait protesté si nous avions cité l'autre...

Q. Comme cela se passe d'ailleurs dans la réalité, le jugement des jurés tranche sur le problème posé. Votre émission est enregistrée en une seule fois devant des jurés qui ne font connaissance avec l'affaire et les accusés qu'au moment de l'enregistrement. Dès lors, leur réaction et surtout leur jugement restent imprévisibles. Que pensez-vous du verdict qu'ils ont rendu ?

R. A vrai dire, j'ai été heureusement surpris. On prend toujours un risque avec cette émission puisqu'on ne sait jamais quel verdict sera finalement adopté par les jurés. J'avais peur que les deux accusés ne soient condamnés qu'à des peines légères, peut-être même avec sursis.

Q. J'ai été frappé par le choix du milieu social dans lequel se déroule l'affaire Lizant-Marillet. De nombreux personnages appartiennent à la bourgeoisie. Est-ce là un choix délibéré ? Pensez-vous que le racisme provienne principalement de cette partie du tissu social ?

R. Comme je vous le disais tout à l'heure, je voulais que mon approche du racisme diffère de celle d'Yves Boisset, qui a situé son film « *Dupont-La joie* » dans un milieu très différent, plus populaire.

Le choix du milieu bourgeois que l'on peut par ailleurs trouver trop restreint, est dû au fait qu'avant tout, j'ai cherché à savoir qui

pouvait dire « Je ne suis pas raciste mais... » Si, comme le dit l'avocat de Lizant dans l'émission, tout le monde est raciste, chacun a son racisme spécifique : pour le père de Marillet, c'est son passé d'administrateur des colonies, pour la logeuse, c'est une certaine attitude de la grande bourgeoisie, pour Lizant, à l'itinéraire politique mouvant, c'est le besoin d'agir. L'émission est un peu le regard sur toutes ces manifestations qui constituent le racisme...

Q. On pourrait croire que le tournage de telles émissions n'est pas sans poser de problèmes avec le pouvoir politique. Avez-vous eu des difficultés pour réaliser « *L'Affaire Lizant-Marillet* » ?

R. Non, absolument pas. J'ai disposé d'une liberté absolue, y compris, comme je l'ai expliqué tout à l'heure en ce qui concerne la modification à propos du GRECE.

Q. Quel regard portez-vous sur « *L'Affaire Lizant-Marillet* » une fois l'émission réalisée, par rapport à ce que vous vouliez dénoncer ? Quelle importance attribuez-vous à votre œuvre ?

R. Je répondrai principalement au second aspect de votre question. Je ne pense pas que ce film puisse convertir les racistes, ou qu'il puisse permettre à une partie du public de se reconnaître dans les « Je ne suis pas raciste mais... » Je crois même qu'à quelques exceptions près, l'opinion des jurés n'aura pas été

transformée au terme de cette émission. Ce que je voudrais simplement, c'est déranger un peu les consciences et permettre ainsi qu'on parle un peu de ce télé-film et qu'on se souvienne de l'image de ce Noir incapable de témoigner à la barre. C'est un peu manichéen, mais c'est souvent ce qui reste dans le souvenir du public. Il y a un moment où cette émission m'a satisfait pleinement : le premier jour de la répétition, les trois comédiens noirs et le Portugais sont venus me trouver et m'ont remercié simplement. J'étais content de ce qui m'apparaissait comme une récompense de mon travail.

Q. Avez-vous d'autres projets en cours dans la lignée de « *L'Affaire Lizant-Marillet* » ?

R. Il y a un projet qui me tient particulièrement à cœur et qui n'est malheureusement pas en cours : je souhaite depuis une dizaine d'années publier un roman sur le phénomène des rumeurs antisémites à Orléans. J'ai été vivement intéressé par l'étude qu'y a consacré dans son livre Edgar Morin qui décrit ces rumeurs comme un phénomène cyclique qui s'épuise rapidement. Je souhaiterais étudier ce qui pourrait se passer dans la tête des gens si une fillette était découverte étranglée dans un bois et si un homme appelé Goldenberg par exemple était retrouvé dans les environs... Cela mériterait peut-être un autre « *Messieurs les jurés* » non ?...

Propos recueillis par Philippe PORRET

JNS 3

46, Chaussée d'Antin
Paris Tél. : 744 20-18
874 67-55

raphaël Lazar
tapisier-décorateur

Installation (bureaux, magasins, appartements, hôtels, collectivités)
50, rue Volta - 75003 Paris - tél. 278.69.44

HERMIA
Boutique

7, RUE DE SÈVRES - PARIS VI^e - TÉL. 548.68.01

ROBES - MANTEAUX
PULLS - JUPES

Madame **Jacky**

Habille **LES NĀNAS**

39-41, Avenue du Général Leclerc
PARIS - 14^e

FABRIQUE
D'IMPERMEABLES

SPORTSWEAR

IMPER-EPEL

Société Anonyme au Capital de 100 000 Francs



10, RUE DES FILLES DU CALVAIRE
75003 PARIS

☎ 607.39.33
887.24.06

Métro : FILLES DU CALVAIRE

FABRICANT

IMPORTATEUR

KESTAND - DAHELE

CHAUSSURES POUR HOMMES ET FEMMES

STYLE BOUTIQUE - TOUT CUIR

sur STOCK

Magasin de Vente en Gros et Bureau

DAHELE

18 et 20 rue Meslay, 75003 PARIS

Tél. 272-60-02

Usine

KESTAND

64 rue du Pré Saint-Gervais
75019 PARIS Tél. 205-88-47


Charles Dane
Chausseur

- 22, Boulevard St-Michel - Tél. : 326.44.62 - 75006 PARIS.
- 56, rue de Passy - 75016 Paris - Tél. : 288.19.53
- Galerie du Pont-Neuf - PARIS - Tél. : 261.67.33
- La Savaterie - 38-40-42, Passage du Havre - 75009 PARIS - Tél. : 874.23.28
- Centre Commercial Régional CRÉTEIL - SOLEIL - Tél. : 898.08.85
- Centre Commercial Galaxie (ITALIE) - Tél. : 580.16.59
- Centre Commercial Croix de Chevaux 93 MONTREUIL - Tél. : 858.44.48

pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■

cinéma

xica da silva

Belle esclave noire du Brésil au milieu du XVIII^e siècle, Xica se voit affranchir par un riche concessionnaire portugais. A partir de là, le réalisateur brésilien Carlos Diegues, un des fondateurs du « cinema novo », nous fait vivre un film endiablé, tant par le rythme (sambas éblouissantes) que par les débordements, notamment sensuels, de Xica (remarquable Zézé Motta).

Elle, qui a subi l'humiliante condition d'esclave, s'en donne à cœur joie, provoquant les blancs, aidant les noirs. Xica dénonce le monde colonial qui vit de l'esclavage des noirs qui n'ont pas le droit d'aller dans les églises des blancs.

Haut en couleur, riche en rythmes, truculent parfois (scène du repas avec l'envoyé du roi), ce film est grave aussi quand il nous montre la terrible condition des esclaves noirs, vendus comme des bêtes, battus, victimes du racisme des privilégiés du système.

les yeux bandés

Un très beau film du réalisateur espagnol Carlos Saura sur la violence, merveilleusement interprété par Geraldine Chaplin. Elle incarne ici, avec vérité et force, le personnage d'Emilia, épouse d'un dentiste, qui a une passion : le théâtre. Luis (José Luis Gomez), son professeur, dont elle va tomber amoureuse, vit aussi pour le théâtre. Il est en train de créer un spectacle dénonçant la violence.

Emilia deviendra le personnage central à la fois dans la pièce et dans la vie de Luis. Elle vivra la violence concrète, physique quand Luis sera victime d'une agression fasciste et en même temps dans le spectacle qui est une tribune de dénonciation de la terreur, de la violence.

Carlos Saura réalise un terrible témoignage contre cette violence, ceci non point de façon didactique mais plutôt grâce à une série d'impressions, de sensations et un mélange habile de séquences imaginaires, vécues et oniriques.

La grande leçon de Saura dans ce film, plus fort et moins hermétique que certains précédents, est qu'il ne faut plus rester les yeux bandés devant la violence !

P.K.

mid night express

Alan Parker part d'un fait divers authentique — Billy Hayes, citoyen US, est arrêté en Turquie en 1970 pour transport illicite de haschisch et emprisonné — pour se livrer à une incroyable attaque raciste et xénophobe à l'encontre du peuple turc et de la Turquie.

Quel que soit le système carcéral en vigueur en Turquie et les motivations de la justice de ce pays (Billy Hayes a été condamné à 4 puis à 30 ans de prison) ces attaques sont inadmissibles. Car enfin M. Parker tente de faire du passeur de hasch un héros tout bonnement parce qu'il est blanc et américain. On croit rêver !

Non, vraiment ce film constitue une insulte intolérable à l'amitié entre les peuples et n'est rien d'autre qu'un pamphlet raciste et xénophobe qu'il faut traiter comme tel.

P.K.

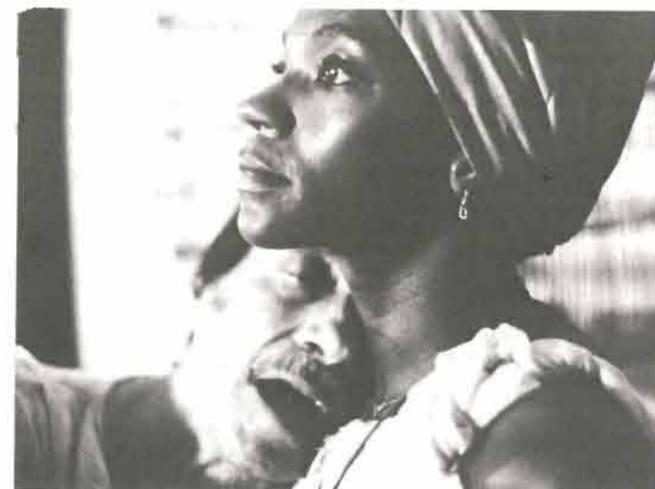
exposition

zwy milshten

Tout, l'histoire récente, les origines judéo-roumaines, la guerre, l'angoisse comme patrie, l'installation en Israël en 1948, Paris

aussi, prédisposait Zwy Milshtein, l'un des plus importants artistes israéliens aujourd'hui, à être le solitaire saltimbanque, à l'ironie sensuelle et féroce, qu'il est, dans une lignée qui a puisé chez Dürer, Goya, Grosz et Georg.

Exposition du 28 septembre au début novembre dans le grand hall de la Bibliothèque Nationale - Entrée libre.



xica da silva

Photo : d.r.

livres

marx impérialisme et révolution

Enfin un livre qui sait replacer l'immigration, ici celle du Maroc avec la situation qui la fait naître, celle de la domination des pays sous-développés par les pays développés, les mêmes qui « accueillent » les immigrés indispensables à leur économie ! C'est donc l'infaillible « méthode » de l'analyse des structures économiques et politiques du pays d'origine des immigrés, à la lumière des rapports internationaux, en particulier de ceux avec les anciennes métropoles qu'il propose en un essai à mettre entre les mains de tous ceux qui se posent cette question : « Pourquoi l'immigration ? » (ou l'émigration, suivant le point d'où l'on s'interroge).

MAROC IMPÉRIALISME ET RÉVOLUTION, par Abdallah Baroudi, éd. Le Sycomore, 188 pages, 30 F.

sous israël, la palestine

Paraphrasant la célèbre formule de mai 68 « Sous les pavés, la plage », Ilan Halévy, dont on se souvient les courageuses chroniques pour « Libération » et « Politique Hebdo », entend démontrer la bonne conscience mondiale sur

la politique actuelle de l'État d'Israël. Des entretiens avec des Palestiniens dépossédés précède une étude historique accompagnée de traductions de textes du sionisme « historique » qui montrent bien que le projet sioniste original avait parfaitement saisi l'importance de l'existence du peuple palestinien, dont il fallait faire le vide pour installer l'État d'Israël.

La traduction in-extenso du fameux « Rapport Kœnig » qui, lui, date de 1976, montre, hélas, que cette « politique » n'a pas changé depuis le dicton, passé dans l'inconscient collectif sioniste de la fin du siècle dernier : « une terre sans peuple pour un peuple sans terre ». Et le drame est bien là : l'establishment israélien n'a pas changé d'un iota depuis, ignorant les mutations souvent fulgurantes de la région ! Ce livre clair et intelligent apporte le témoignage d'un Israélien qui veut œuvrer dès maintenant pour assurer aux siens un futur chaleureux avec leurs voisins.

SOUS ISRAËL, LA PALESTINE, par Ilan Halévy, éd. Le Sycomore, 247 pages, 30 F.

le désert des déserts

Depuis « Les sept piliers de la Sagesse » de T. R. Lawrence, et surtout l'admirable « Arabia deserta » de Doughty, aucun ouvrage publié n'avait reflété une

connaissance et un amour du désert de la péninsule arabe comme celui de Thésinger. Et pourtant celui-ci ne manque pas de préjugés tout droit hérités du Foreign Office du temps des mandats. Cependant, justement, à la manière des grands voyageurs anglais de cette époque, il met un goût certain pour le voyage aventureux et inconfortable à travers toute la péninsule et dans les tribus les plus reculées au service d'une érudition arabe et islamique glanée à Eton et à Oxford mais aussi sur le terrain, de l'Éthiopie à l'Asie Centrale, du Kurdistan au Maroc.

Il s'attache en particulier à donner une étude anthropologique, la première exhaustive du genre, sur le fameux « *Rob el Khali* » (« Le quart vide ») sud de l'Arabie, mystérieux et terrifiant par le climat et la sécheresse épouvantables qui y règnent.

Malgré un regard parfois bien « réifiant », W. Thésinger sait parfaitement témoigner de la noblesse individualiste et du sens sacré de la civilisation berbère.

Yves Thoraval

LE DÉSERT DES DÉSERTS, par W. Thésinger, « Terre Humaine », éd. Plon, 420 pages, 60 F.

psychanalyse d'un fait divers

Les livres d'Annie Laurant reflètent une personnalité rare et généreuse que préoccupent nos problèmes, que soulèvent nos espérances. La fraternelle affection que je porte aux peuples africains s'était pleinement satisfaite de son reportage sur magnétophone « *Un Noir a quitté le fleuve* », ma fidélité aux souvenirs et aux combats de l'occupation de « *La casquette d'Hitler ou le temps de l'oubli* ».

Voici après « *Servir en France* », « *Psychanalyse d'un fait divers* » : l'assassinat par deux autostoppeuses, à coups de couteau, d'un conducteur qui s'était permis quelques privautés avec ses invitées.

Fait divers lamentable dont la sauvagerie répugne. Mais Annie Laurant qui a, cette fois, mené son enquête en prison en explique lucidement la genèse : l'une des coupables est Samia, une algérienne de dix-huit ans, grandie sous l'autorité inflexible d'un père qui ne tolère aucune atteinte à la tradition.

Pierre PARAF

Samia, déchirée entre deux cultures, jetée sans direction spirituelle, dans les temples de notre société, copiant la fausse libération de ses camarades françaises, se révèle avec une totale franchise à l'auteur qui par ce nouveau procédé du roman qu'est l'enregistrement, parvient à une approche nouvelle, directe, profonde de la vérité.

Son drame est, pourrait être, celui de nombre de ces adolescentes, immigrées, désaxées, victimes non seulement de leur condition d'exilée, mais aussi de ces mass média qui ne font qu'exalter la violence : presse, radio, télévision, sauf des programmes éducatifs qui la combattent activement.

Un automobiliste assassiné, une pauvre enfant physiquement et moralement à la dérive de prison en hôpital, voici un triste bilan qu'Annie Laurant nous laisse méditer et qu'elle a éclairé de sa lucidité et de sa compassion.

J'ajouterai qu'il ne concerne pas seulement la jeunesse de la population immigrée. Certaines données du problème sont communes à la jeunesse de France. Problème de société, dira-t-on, mais surtout problème moral.

et aussi...

■ **Le groupe musical sud-africain « Jabula »**, interdit en Afrique du Sud, effectuera une tournée en France. Il sera le 3 novembre à La Rochelle, le 7 à Angoulême, le 8 à Angers, du 11 au 16 en région parisienne et le 17 à Reims. Le marap sera présent à l'occasion de chaque concert.

On peut se procurer les deux disques de « *Jabula* » au siège du marap. Prix : 35 F.

■ **Islam et expressions afro-cubaines.** Une série de manifestations extrêmement intéressantes à la Maison de la Culture de Nanterre, d'octobre à mai. Une initiative originale qui tend à faire connaître la culture arabo-musulmane à ceux qui ne dépassent pas les préjugés et les lacunes de l'information, et aux immigrés eux-mêmes coupés de leur patrimoine culturel. Au programme ce mois-ci : Musique avec Nass El Ghiwane. Imagerie populaire et bande dessinée arabe, exposition à laquelle participera notre ami Saladin.

livres reçus

■ **La tête de l'autre** : c'est celle des immigrés que Denise Van Den Burg Porte a observée, à travers les yeux de 8 000 habitants d'une petite ville française où vivent 1 500 étrangers dont 600 Maghrébins. A travers ce prisme mais avec des remarques et des chiffres plus généraux, l'auteur, qui illustre son propos de dessins de Plantu, nous parle du « *monstre* » raciste qui dort, de la « *guerre des H.L.M.* », des fantasmes de « *l'Arabe au couteau* », etc... Plus qu'un document, ce livre reflète l'intimité d'une petite ville française « *type* ».

Ed. Le Centurion.

■ **Une voix pour le silence** : Lydia Lainé est née en URSS et, française par mariage, est la mère de Tony Lainé, l'un des auteurs de « *la raison du plus fou* » (éd. Sociales). Elle est aussi poète, préfacée par P. Paraf, dans « *une voix pour leur silence* » où elle écrit pour un « *visage prolétaire* », où elle chante la joie à la Fête de l'Huma, Neruda, la mer et l'amour.

Elle a aussi publié un roman, « *elle fut heureuse à Parrassoum* », parmi une dizaine d'écrits frémissants, publiés chez Oswald, Le Pavillon, Subervie etc...

L. Lainé 11, rue des Fleurs - 86000 POITIERS

■ **Fontana Rosa** : après un recueil de nouvelles mettant en scène la Russie Révolutionnaire, les persécutions antisémites des nazis en France, Sarah Safir-Lichniewsky nous livre une poignante évocation de la vie, à Fontana Rosa, à Menton, du grand écrivain espagnol Blasco Ibanez, libéral exilé par la monarchie, adversaire farouche de l'antisémitisme. Une biographie qui est aussi un beau roman.

Ed. Winter Palace, av Riviera - 06500 Menton

■ **Arabes** : « *Il n'y a pas de pays sous-développés, il y a des pays sous-analysés, sous-aimés* ». Telle est la phrase que Jacques Berque, professeur au Collège de France, arabisant et islamisant mondialement renommé, a placée en exergue de son livre **Arabes**.

Un long dialogue avec une étudiante libanaise nous livre l'intimité d'un grand homme de science, poète et « *homme de terrain* », pour qui les Arabes et l'Islam ne sont pas des objets d'étude mais une seconde patrie.

Ed. Stock

■ **Gitan** : ce titre lapidaire du livre de Pierre Derlon résume le cri d'alarme que lance l'auteur contre le « *génocide avorté* », de la part des polices, des missionnaires, de tous les assimilateurs forcés que connaît notre système, qui, à son avis menacent le peuple gitan. Généreux, ce livre offre aussi un historique agréable à lire.

Ed. Intervalle/Fayolle.

■ **La France de 1968** : dix ans déjà... et de grandes manœuvres dans l'édition pour vendre le « *produit* » Mai 68, aux anciens combattants et à la jeune génération. Cependant le gros livre de A. Delale et de G. Ragache échappe à la mode en ce qu'il réunit une somme énorme de documents, de textes et de photos qui montrent parfaitement combien le mouvement fut profond et a lié étudiants-travailleurs et employés dans nombre de régions de France.

Ed. du Seuil.

■ **La stratégie de Boumediène** : un gros travail de réunion et de commentaires des textes du président algérien par Paul Balta, correspondant du Monde à Alger et sa femme Claudine Rulleau. Un éclairage de choix sur plus qu'une « *stratégie* », la véritable philosophie politique d'un homme souvent réputé secret.

Ed. Sindbad.

■ **Les Palestiniens** : journaliste à l'AFP, sympathisant authentique, sans fanatisme, de la cause palestinienne, Xavier Baron présente ici « *un peuple* », ses pérégrinations, ses souffrances, ses désillusions et ses espoirs politiques, à travers toutes ses organisations en exil. Un document minutieux et impartial pour comprendre la crise du Proche-Orient.

Ed. du Sycamore 72, rue du Château d'eau - 75010 PARIS.

■ **La Syrie** : pour la première fois en français — ce qui est un paradoxe puisqu'il s'agit d'un peuple étroitement lié à la France par le mandat colonialiste jusqu'en 1946 — une étude quasiment exhaustive, en dépit de son aspect austère, paraît sur ce pays clef pour la paix dans la région proche-orientale. Ce livre est dû à Claude Palazzelli, agrégé de droit et longtemps en poste dans la région et aujourd'hui à Hanoï.

Ed. du Sycamore.

Y.T.

lisez, offrez



« Une analyse minutieuse de ce qui fut l'un des plus grands traumatismes de notre histoire politique. Un ouvrage qui s'adresse aussi bien aux érudits qu'au public le plus large ».

(Les Nouvelles Littéraires)

« Un choix d'illustrations saisissantes »

(Le Figaro)

« Ce livre est non seulement un ouvrage utile, synthétique, mais un livre où l'émotion affleure souvent »

(Le Matin)

« Un ouvrage qui combine plusieurs approches. Un recueil frappant par sa magnifique iconographie »

(Le Monde)

« Des textes d'une très haute tenue. Les jeunes de tout âge y découvriront un visage de la France qui surprend »

(Cahiers B. Lazare)

« Un magnifique ouvrage très abondamment illustré d'inédits surprenants »

(L'Humanité)

Nom Prénom Adresse

achète exemplaires de la France de l'Affaire Dreyfus au prix de 79 F et joint la somme de aux Éd. droit et liberté 120, rue St-Denis - 75002 PARIS - CCP 9239-81 Paris

SERVICE DE PRESSE C.I.E.M.M.

Centre d'Information et d'Études sur les Migrations Méditerranéennes

PRESSE ET IMMIGRÉS EN FRANCE

Service de presse bimensuel : présentation de tous les articles parus dans la presse quotidienne et régionale, dans la presse syndicale, dans la presse de mouvements ouvriers et autres périodiques.

Abonnement annuel : 100 F

Règlement par chèque bancaire ou chèque postal (CCP 17. 787. 12 N) à l'ordre du C.I.E.M.M.

C.I.E.M.M., 46, rue de Montreuil, 75011 PARIS. Tél. 307.49.30

Pour mieux connaître

éducation et développement

lisez et faites lire ses récents numéros spéciaux :

N° 124 - Équipes éducatives : du mythe à la réalité

N° 122 - Animation et documentation

N° 119 - La relation d'aide en éducation

N° 116 - Les C.E.S. et l'innovation pédagogique

Les 4 exemplaires : 40 F

ABONNEZ-VOUS

Un an : France 70 F - autres pays : 84 F
Éducation et Développement 11, rue de Clichy - 75009 PARIS
Tél. : 874.51.65 - C.C.P. 11906-09 W Paris

MADAME M. WINDMAN

ADMINISTRATEUR DE BIENS
CONSEIL IMMOBILIER AGRÉÉ

LEC 88-62
BLO 59-27
R.C. 56 A 1771 68 RUE BRANCION, PARIS XV^e
AFFILIÉE F.F.P.I.C. CAISSE GARANTIE - SOCAF

henri klajnbaum
THERMO-COLLAGE
à façon

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 30 000 FRANCS

36, boulevard de la Bastille 75012 PARIS
Tél. 344.79.87. R.C. PARIS 69 B 2498

Monique Bagela

250, RUE DE RIVOLI
75001 PARIS
TELEPH. : 260-74-23

TERVA

180, rue du Temple
75003 PARIS

PRÊT A PORTER

HOMMES - DAMES

Tél. : 278-14-86

CHEMISERIE

david URBACH 278 51-01

VÊTEMENTS DE PEAUX

28, RUE REAUMUR, 75003 PARIS

MANUFACTURE
DE LINGERIE ET DE
BONNETERIE
BONTEX

50, RUE D'ABOUKIR, 50

PARIS - 2^e
TÉL. : CENTRAL 05 41
MÉTRO : SENTIER

chaussures
STYLE
Ds

DEBORAH - STAR

Anciens Ets GLETZÈRE

71, rue de la Fontaine - 75011 PARIS
Tél. : 357.38.28.

mathé

IMPORT EXPORT
GROS 1/2 GROS
ADMINISTRATION - COMPTABILITÉ

21, Rue de la Fontaine-au-Roi, 75011 PARIS

☎ 357.95.76 +

DÉPART. FIL : 93, QUAI DE VALMY, 75010 PARIS
607.32.80 - 206.94.73
SIÈGE SOCIAL ET MAGASIN 172, RUE SAINT-DENIS 75002 PARIS
TEL. : 233.17.85

■ action ■

gros plan

affaires en cours

L'aggravation du racisme en France se traduit par le nombre croissant de cas nécessitant le recours à la Loi du 1^{er} juillet 1972. Nous avons cité dans les derniers numéros de *droit et liberté* un certain nombre d'affaires ayant abouti récemment (1). En cette période de rentrée judiciaire, il apparaît intéressant d'établir un inventaire des affaires en cours pour montrer la diversité des problèmes posés, inventaire qui reste d'ailleurs à compléter car l'abondance des dossiers remis à nos avocats ne nous a pas permis d'en réaliser immédiatement la synthèse.

On se souvient de l'article publié par l'hebdomadaire *« Aspects de la France »* sur Charlie Chaplin au début de l'année et qui constitue un virulent pamphlet antisémite. Le procès aura lieu prochainement. Nous ferons tout pour qu'il ait le plus large retentissement (2).

Des plaintes ont été également déposées contre, d'une part, la publication anonyme *« L'anti-youtré »* et d'autre part, contre les *Éditions du Sphinx* pour leur brochure *« Rabbi Slomon et la marée noire »*, également contre un tract intitulé *« Lettre ouverte aux personnes douées de raison »* portant la signature de plusieurs groupes racistes. Le 29 septembre, la 17^e Chambre de Paris en a ordonné la saisie (voir p. 13).

Une action judiciaire du mrap est enfin engagée contre le groupement *« La Famille d'Amour »* qui diffuse abondamment une littérature reprenant en des termes *« religieux »* les thèmes classiques de la propagande anti-juive.

A Montargis, récemment, une émission télévisée faisait pour la première fois l'objet d'un procès : le mrap, représenté par M^e Jean-Paul Ratié, a fait condamner deux personnes qui avaient tenu devant les caméras des propos provoquant à la haine contre les Algériens.

De telles provocations revêtent en général d'autres moyens : articles de presse (*« Minute »*, *« Elsa »*) ou tracts. C'est ainsi qu'une plainte est déposée contre des tracts du Front National intitulés *« France = Casbah »* diffusés l'an dernier dans la région parisienne.

Le 16 novembre, aura lieu à Paris, le procès intenté au R.U.C. (Rassemblement des Usagers des Services publics, des contribuables et des groupements de défense) qui, pendant la dernière campagne électorale, avait diffusé à Paris une circulaire d'un racisme particulièrement violent contre la population maghrébine.

Signalons, en outre, un tract faussement attribué à l'Amicale des Algériens en Europe qui tend à présenter les Algériens comme se disant eux-mêmes voleurs, violeurs, etc... Ce tract, diffusé dans plusieurs villes de France, a donné lieu à une plainte déposée à Marseille.

On sait que le mrap a été amené à déposer plusieurs plaintes contre les pratiques de l'Agence Nationale pour l'Emploi qui se plie aux exigences de certains employeurs pratiquant des discriminations à l'embauche selon la couleur ou la nationalité des candidats.

A Bordeaux, la Chambre d'Accusation vient de confirmer le non-lieu prononcé par la juge d'instruction, le mrap s'est pourvu en cassation. A Lyon et Grenoble, l'instruction se poursuit.

Des plaintes ont également été déposées à Paris à la suite de discriminations racistes affirmées par écrit par le Bureau d'Aide Sociale à l'encontre des femmes noires ; de même, à Rouen, à la suite de pratiques semblables du Comité d'Entente et d'Aide aux Anciens de cette ville.

Des offres d'emploi discriminatoires publiées par *« La République du Centre »* à Orléans ont abouti à une double inculpation après la plainte du mrap : celle du directeur de ce journal et celle de la firme Presta-France, auteur des annonces. L'audience est fixée au 23 octobre. Un procès de même ordre est engagé à Compiègne contre la firme I.T.T.B.

Enfin, signalons la plainte récente concernant une circulaire diffusée par le directeur du Centre de tri postal de Paris-Clignancourt, qui appelle à une sorte de *numerus clausus* visant le personnel antillais.

Par ailleurs, plusieurs cas nous sont signalés de discriminations raciales dans le logement, dans le cadre des constructions réalisées avec le concours d'entreprises. Ainsi une enquête est ouverte à la suite d'une plainte du mrap concernant le refus de loger le personnel étranger dans un accord entre la direction de l'Hôtel Méridien, à Paris, et Logirep.

A ces affaires de caractère général, il conviendrait d'ajouter aussi les multiples cas individuels de violences, d'injures et de diffamations dont la Permanence Juridique du mrap (3) est amenée à s'occuper quotidiennement.

(1) *droit et liberté*, avril 1978 : dossier *« La loi »* ; *droit et liberté*, septembre 1978 : *« Le fléau dans la balance »*.

(2) Ce procès avait été fixé au 4 octobre à la suite de la citation directs du mrap ; mais la LICA ayant par ailleurs déposé une plainte avec constitution de partie civile, procédure plus lente, l'audience a été reportée à sa demande, les deux actions étant jointes.

(3) La permanence juridique se tient au siège du mrap, 120, rue Saint-Denis, PARIS 2^e, les mercredi de 17 heures à 20 heures et samedi de 10 heures à midi et de 14 heures à 16 heures.

des élus
répondent
au mrap

À la veille des élections législatives de mars dernier, le mrap avait rédigé, on s'en souvient, un document où il exprimait ses propositions *« pour une France sans racisme, amie des peuples luttant pour leur liberté »* (1).

Maints comités locaux de notre Mouvement ont soumis ce document aux candidats dont beaucoup — de toutes tendances — ont répondu (2), tandis qu'il était communiqué, au plan national, à tous les partis politiques. Au lendemain du scrutin, le 21 mars, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, la Direction du mrap adressait ce même texte à tous les députés nouvellement élus. Une lettre l'accompagnait, suggérant que, dans le cadre de l'Année internationale contre l'apartheid, décidée par l'O.N.U., un débat aurait lieu au Parlement sur les relations de la France avec l'Afrique du Sud, le 16 juin, jour anniversaire du massacre de Soweto.

Au document dans son ensemble, qui évoque tous les aspects de la lutte contre le racisme, le Parti Communiste Français et le Parti Socialiste ont répondu avant les élections. *« Nous avons pris connaissance avec intérêt du manifeste de votre Association que vous avez bien voulu nous transmettre, écrit M. Gaston Plissonnier, Secrétaire du Comité Central du P.C.F. Nous vous renouvelons, ici, ce que nous avons exposé lors de nos précédentes rencontres, c'est-à-dire notre entière approbation des principes qui animent votre Organisation et qu'exprime votre document »*.

Le Secrétariat National du P.S. affirme, quant à lui : *« Nous vous remercions de la lettre que vous avez bien voulu nous adresser au nom de votre Mouvement, dont nous apprécions hautement l'action exemplaire en faveur du respect des droits de la personne humaine en France et dans le monde. Nous ne pouvons que donner notre approbation à la plupart de vos propositions, qui rejoignent celles que défend le Parti Socialiste »*.

L'envoi du 21 mars a suscité maintes réponses de députés. Au nom du Groupe communiste, son président, M. Robert Ballanger, évoque *« les efforts déployés »* par celui-ci (interpellations, proposition de lois) *« pour dénoncer toutes les formes de haine raciste »*, pour la défense des libertés démocratiques et pour assurer les droits des travailleurs immigrés. Dans des lettres individuelles, plusieurs députés communistes confirment

(1) *droit et liberté*, mars 1978. Cf. également l'article d'Albert Lévy, secrétaire général du mrap : *« Et si l'on parlait aussi du racisme »*, dans *Le Monde*.

(2) Voir notre rubrique *« d'une région à l'autre »* de ces derniers mois.

Toute votre vie, vous vous souviendrez
du mariage de vos rêves...

PRONUPTIA
DE PARIS



Nijssen

Pour les mariés, le cortège et les invités,
une prestigieuse collection PRONUPTIA et JACQUES HEIM

MAGASIN PRINCIPAL :

18, rue du Faubourg-Montmartre - 75009 PARIS
Tél: 770.23.79

Plus de 240 magasins, à Paris, en France
et dans les principales villes de l'étranger.

Catalogue couleur 7 F en vente chez votre marchand de journaux.
Remboursé pour tout achat.

PRÊT A PORTER FÉMININ

gerard
palant



130, Rue Réaumur — 75002 PARIS
Tél. : 236.91.15

MAISON FONDÉE EN 1880
CREATIONS et MAQUETTES ORIGINALES
TOUS TRAVAUX
pour l'INDUSTRIE
et le COMMERCE

imprimerie lebhar

35, Rue des 3 Bornes
75011 PARIS
☎ 357-32-31 / 54-75

Fabrique de confection

ALTA

24-26 et 33-35, passage du Caire
75002 PARIS
Téléphone 236.09.89

 **electre**

131-133, RUE DE TURENNE, 75003 PARIS
☎ 272 91-72 - 887 40-60

daren accessoires
mode

international diffusion

bureaux :
33, rue de Washington - 75008 PARIS Tél. 359.58.09.

ateliers :
32, rue notre-dame de nazareth - 75003 paris

1^{er} Prix des Créations Françaises

par ailleurs leur volonté de poursuivre et
d'amplifier cette action : Mme Marie-Thérèse
Goutmann, MM. Jacques Brunhes, Jacques
Frayse-Cazalis, Émile Jourdan, André
Tourné.

Gaston Defferre, président du Groupe
socialiste, écrit : « Je ne puis que vous donner
mon accord, ainsi que celui du groupe socia-
liste, sur la plupart de ces mesures qui rejoin-
tent les propositions faites par le Parti Socia-
liste ».

A cette réponse collective s'ajoutent égale-
ment des lettres de certains députés de ce
même Groupe : MM. Robert Aumont, Jean
Aurox, Francis Autain, Raoul Bayou, André
Billardon, Bernard Derosier, Hubert Dubedout,
Gilbert Faure, Pierre Guidoni, Marie Jacq,
Pierre Joxe, Jean Laborde, Louis Le Pensec,
Charles Pistre, Maurice Pourchon, Jacques
Santrout, Gilbert Sénès, Alain Vivien.

Une réponse commune, soulignant
« l'action exemplaire » du mrp, et la volonté
des signataires d'agir contre « toute discrimi-
nation sous quelque forme que ce soit », a été
envoyée séparément par MM. François Aba-
die, Jean-Michel Baylet, Alain Bonnet, Michel
Crépeau, Jean-Pierre de Fontaine, Paul Duraf-
four, Robert Fabre, Maurice Faure, Raymond
Julien, François Massot, tous députés du
M.R.G..

M. Didier Bariani, député U.D.F., indique
dans sa lettre qu'il a demandé à son Groupe
« de procéder à une étude approfondie des
mesures que propose le mrp ». Du Groupe
U.D.F., répondent aussi MM. Jean Briane, J.-
F. Fuchs, Emmanuel Hamel, Jean Juven-
tin (apparenté), Jean-Philippe Lecat, Jean Morel-
lon, Pierre Monfrais, André Petit et Bernard
Stasi. Ce dernier, vice-président de l'Assem-
blée Nationale, insistant sur l'intérêt qu'il
porte à l'action menée par le mrp « tient à
dire combien il approuve nos propositions et
combien sont chaleureux les vœux qu'il forme

pour le succès de cette action ».

Enfin, pour le R.P.R., MM. André Bord,
René Caille, Guy Guermeur, André Jarrot,
Pierre Lataillade, Jean-Louis Masson, Maurice
Plantier montrent également dans leur
réponse l'attention qu'ils ont attachée aux
problèmes soulevés par le mrp et s'engagent
à tenir compte de nos propositions.

pour un débat sur l'apartheid

Seuls quelques députés marquent leur
désaccord avec la suggestion d'un débat sur
l'apartheid et les relations de la France avec
l'Afrique du Sud. Si certains autres n'y font
pas allusion dans leurs réponses, il en est qui
expriment leur approbation, tout en précisant
que c'est le gouvernement qui décide en défi-
nitive de l'ordre du jour de l'Assemblée. Parmi
ces derniers, citons particulièrement :
M. R. Ballanger et Mme M.-T. Goutmann
(PCF) ; MM. J. Aurox, H. Dubedout, P. Joxe,
J. Sandrot, G. Sénès et Alain Vivien (PS) ; les
députés M.R.G., MM. J.-P. Fuchs, J. Juven-
tin, et P. Monfrais (UDS) ainsi que Mme Flo-
rence d'Harcourt (non inscrite).

Concernant l'apartheid et la proposition que
le débat ait lieu le 16 juin, le mrp s'était en
outre adressé aux différents Groupes du
Sénat. Le Groupe de la Gauche Démocratique
répondait qu'il examinerait ce problème, tan-
dis que les Groupes socialiste et communiste
s'engageaient à prendre des initiatives dans
ce sens.

Fort de ces soutiens, le mrp intervenait
auprès du gouvernement, ainsi que des prési-
dents des deux Assemblées, MM. Alain Poher
et Jacques Chaban-Delmas, et ce dernier fai-

sait recevoir une délégation du Mouvement
par le Directeur de son Cabinet, M. Monnet.

Ces prises de position et ces démarches ont
abouti à un premier résultat. A l'Assemblée
Nationale comme au Sénat, des questions
orales sans débat — la seule procédure possi-
ble en la circonstance — étaient déposées par
deux communistes, le député Gérard Bordu,
et le sénateur Serge Boucheny, et la Confé-
rence des Présidents décida, dans les deux
cas, qu'elles seraient inscrites à l'ordre du jour
le 16 juin. Ainsi, l'anniversaire du massacre
de Soweto a pu être marqué, au Parlement
français, par la mise en accusation du régime
raciste sud-africain et de ceux qui le soutien-
nent. Les exposés des auteurs des questions
furent suivis d'une réponse ministérielle (MM.
Christian Bonnet à l'Assemblée Nationale et
Olivier Stirn au Sénat) défendant la politique
française, qui fut ensuite dénoncée dans une
nouvelle intervention des interpellateurs.

Signalons, d'autre part, que M. Philippe
Machefer, sénateur socialiste, a déposé le 18
mai, au nom de son Groupe une question
écrite au ministre des Affaires Étrangères
demandant qu'un débat ait lieu dans le cadre
de l'Année internationale contre l'apartheid.
Cette question reste d'actualité car chacun
s'accorde à considérer que le bref échange du
16 juin ne pouvait évidemment pas permettre
d'approfondir le problème, notamment en ce
qui concerne le soutien militaire, économique
et politique, apporté par le gouvernement
français aux tenants de l'apartheid, en dépit
de condamnations platoniques de ce système
inhumain. Or, le 1^{er} juillet, le ministre donnait
une réponse négative : « Il ne paraît pas
nécessaire de marquer par un débat au Parle-
ment l'Année internationale pour la lutte con-
tre l'apartheid ». De nouveaux efforts sont
donc indispensables pour que se tienne un tel
débat, conforme aux recommandations de
l'O.N.U. votées à New-York par la France avec
l'unanimité des nations.

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme,
pour l'amitié entre les peuples

J'adhère au m.r.a.p.

Je m'abonne à droit et liberté



Nom (en capitale)

Prénom âge

Profession

Adresse

Code postal Ville

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de
30 francs) est laissé à l'appréciation du
souscripteur, selon ses possibilités, compte
tenu de la nécessité d'apporter le soutien le
plus efficace à l'action du mrp.

Abonnements d'un an à droit et liberté
(50 F). Abonnement de soutien (100 F).
Étranger (75 F).
C. C. P. 9239-81 Paris.
■ Rayer la mention inutile.

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (mrp)
120, rue saint-denis - paris (2) - tél. : 233.09.57 - c. c. p. : 14-825-85 paris

changez d'optique praktica EE 2 zoom



Boîtier Reflex

24 × 36 électronique

automatique avec

priorité aux diaphragmes.

Pleine ouverture par transmission électrique

des valeurs de diaphragmes. Équipé du minizoom

PRAKTICA 39/80 : toutes les focales en un seul objectif,

y compris une position macro pour les prises de vues

rapprochées. Un ensemble

automatique complet pour

toutes les circonstances,

léger, peu encombrant.

PRAKTICA



Produit
de la
R.D.A.

Demandez une documentation à votre spécialiste photo
ou en écrivant à Comix, 18, rue de Toul, 75012 Paris

les « voies » de la solidarité

Toujours dans le cadre de l'Année internationale contre l'apartheid, le mrp s'est adressé, il y a quelque temps, à un certain nombre de maires pour leur suggérer de donner à une voie de leur ville un nom symbolisant les luttes du peuple noir d'Afrique du Sud contre l'oppression raciste.

La première réponse qui se soit concrétisée est celle du maire de **Malakoff** (Hauts-de-Seine), **M. Léo Figuères**. Dans cette ville, le 16 juin, était inauguré un **Square de Soweto**, en présence des autorités municipales, du député **Guy Ducoloné**, d'une délégation du mrp (**Jean-Louis Sagot-Duvaurox**, **Jean-Yves Treiber**, membres du Bureau National), **Guy Farjon**, président du comité local, et de **Sikosé Mji**, étudiante qui fut l'une des animatrices de la révolte du 16 juin 1976.

Le maire de **Montpellier**, **M. G. Frèche**, nous informe, de son côté, que, par délibération du 28 juin, son Conseil municipal a décidé de donner à une voie publique nouvelle le nom d'**Albert Luthuli**, un des fondateurs du mouvement de libération de l'Afrique du Sud, Prix Nobel de la Paix.

La municipalité de **Yerres** (Essonne) a décidé de modifier le nom d'un pont et de l'appeler **Pont de Soweto**. A **Villeneuve-le-Roi** (Val-de-Marne), c'est une rue qui portera d'ici peu le nom de Soweto dont le souvenir est devenu le trait d'union de tous ceux qui dénoncent et combattent l'apartheid.

D'autres maires nous font part de leur intention d'agir dans le même sens : **MM. Émile Jourdan** à Nîmes, **Paul Balmigères** à Béziers, **Michel-Antoine Rognard** à Mâcon, **Lean Louis** à Chalette-sur-Loing (Loiret), **Roland Carraz** à Chenôve (Côte d'Or).

Signalons qu'à Paris, le comité du mrp du 20^e arrondissement a écrit au Maire pour demander que le nom de la rue **Botha**, qui honore un général et premier ministre raciste de l'Afrique du Sud, soit modifié, et que lui soit attribué une dénomination évoquant la lutte contre l'apartheid. Même démarche du comité d'Amiens à propos de la rue des **Boers**.

Après l'interruption des vacances, les commissions du mrp reprennent leurs activités à Paris. Chacune a pour but de suivre l'actualité et d'approfondir l'étude des problèmes dans un domaine déterminé, de formuler des propositions d'action et de contribuer à leur mise en œuvre, en relations avec le Bureau National et les comités locaux.

Tous les adhérents qui le souhaitent peuvent participer aux commissions. En voici la liste, selon les sujets auxquels elles se consacrent :

- Immigration
- Antisémisme et néo-nazisme
- Apartheid
- Action juridique
- Enseignement
- D.O.M. - T.O.M.
- Tziganes
- Animation et Développement

Pour vous inscrire, écrivez au Secrétariat du mrp, 120, rue Saint-Denis - 75002 PARIS (Tél. : 233.09.57.)

pour une « rue des insurgés du ghetto de varsovie

Dès le lendemain des dernières élections municipales, le mrp intervenait auprès du Conseil de Paris pour renouveler sa demande qu'il y ait dans la capitale une rue commémorant par sa dénomination la glorieuse insurrection du ghetto de Varsovie contre les nazis en 1943. Rappelant que cette suggestion avait été faite une première fois en 1972, en accord avec la Société mutualiste juive des originaires de Varsovie, il souhaitait que l'inauguration puisse avoir lieu en avril 1978, à l'occasion du 35^e anniversaire de cet événement.

L'initiative du mrp a reçu le soutien écrit de **MM. Maurice Berlemont** et **Henri Meillat** pour le Groupe communiste, **Georges Sarre** et **Pierre Mattei**, pour le Groupe socialiste et le Groupe Radical de Gauche, de **Roger Romani**, adjoint au Maire, au nom de celui-ci, **Philippe Mithouard**, pour le Groupe centriste « Libertés de Paris ».

Par ailleurs, le Groupe communiste a déposé une proposition de délibération dans le sens indiqué.

Mais, en juillet, lors du vote sur une série de dénominations de rues, la majorité du Conseil de Paris a décidé de rendre hommage globalement à l'ensemble des insurgés de Varsovie. Une « rue des insurgés de Varsovie » a été créée, située à l'extrême limite du 15^e arrondissement, dans une zone déserte jouxtant le boulevard périphérique. Sans minimiser l'importance de l'insurrection qui a eu lieu par la suite dans des conditions historiques particulières peu avant la libération de la capitale polonaise, on regrettera que soit ainsi escamotée la spécificité de la lutte du ghetto, première révolte populaire armée dans l'Europe occupée, glorieuse action de résistance contre l'entreprise nazie d'extermination des juifs. De plus, on peut s'étonner qu'il n'ait pas été recherché une autre voie plus centrale et plus fréquentée, pour commémorer un événement d'une telle portée.

Nous souhaitons, quant à nous, que la décision soit reconsidérée pour la dignité et le prestige de Paris.

contre les attentats racistes

Lors de la manifestation organisée par le mrp le 15 juin, pour protester contre l'attentat raciste ayant visé le Club Méditerranée, de nombreuses personnalités et organisations ont pris position à ses côtés, notamment la Ligue des Droits de l'Homme, le Mouvement International des Juristes Catholiques Pax Romana, **M. André Diligent**, secrétaire général du Centre des Démocrates Sociaux, et aussi des Conseillers de Paris : **MM. Pierre Mattei**, (MGR), **Raymond Long** (Groupe Paris-Renouveau), **Claude Quin** (PCF).

Ce dernier, qui était présent à la manifestation, a écrit aussitôt au Maire, **M. Jacques Chirac**, et au Préfet de Police, **M. Somville**, pour leur demander une action efficace en vue de mettre fin aux attentats qui se multiplient et compromettent la sécurité des Parisiens. Dans sa réponse, **M. Chirac** écrit : « Croyez

que je partage entièrement votre sentiment à cet égard et votre souci de voir mettre un terme à cette situation ». Indiquant qu'il est déjà « intervenu à plusieurs reprises auprès du Préfet de Police », il apporte son appui à la nouvelle démarche de **M. Claude Quin**. La réponse du Préfet de Police demandait des précisions sur les éléments d'information réunis par le mrp dont parlait **M. Quin** dans sa lettre. Notre Mouvement a donc remis un document réunissant les données les plus importantes qu'il a rassemblées sur les auteurs des attentats dont il a été lui-même victime.

carnet

nos deuils

■ C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de **Mme Ida Krziwkoski**, née Lapidouse, Officier de l'Instruction Publique, veuve de notre regretté ami **Henri Krziwkoski**, et dont le fils **Serge** est membre du Conseil National du mrp. Aux côtés de son époux, de ses enfants et petits-enfants, **Mme Krziwkoski** avait manifesté depuis la création de notre Mouvement son soutien à la cause que nous défendons.

■ Nous avons appris avec beaucoup de peine le décès de **M. Robert Lehmann**, à l'âge de 73 ans, après une pénible maladie. Membre du mrp de longue date, il siégea au Conseil National pendant plusieurs années. Nous garderons de lui le souvenir de son dévouement toujours souriant à la cause antiraciste, de son besoin de justice, de vérité rigoureuse. **Albert Lévy**, secrétaire général, représentait le mrp à ses obsèques où il exprima la sympathie affectueuse de tous à **Mme Lehmann**, ses enfants et petits-enfants.

■ Notre amie **Renée Baboulène**, membre du Bureau National du mrp, et secrétaire du CLEPR, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, **Mme Andrée Baboulène**. Nous voulons lui dire notre émotion et notre profonde sympathie.

■ Nous avons appris le décès subit du **Dr Henry Cyna**, qui avait, depuis la création du mrp, marqué son attachement à notre combat. Que son épouse et tous ses proches trouvent ici l'expression de nos condoléances attristées.

■ Nous avons appris avec une vive émotion le décès de **M. Henri Micmacher**, P.D.G. de la société Pronuptia, ainsi que son fils et sa belle-fille, **M. et Mme Marc Micmacher**, victimes d'un tragique accident de la circulation. Nous présentons à leur famille nos condoléances attristées.

■ On nous fait part du décès de **Mme Veuve Jules Monnerot**, née **Marcelle Yoyotte**, survenu le 6 septembre dans sa 93^e année. Nous exprimons à sa famille nos sincères condoléances.

■ Lors du décès de **Jean Kanapa**, membre du Bureau Politique du PCF, le Secrétariat National du mrp a exprimé ses condoléances à sa famille et à son parti.

naissance

■ Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de **Simon**, fils de nos amis **Michel Ayoun** et **Patricia Mowbray**, tous deux membres du Conseil National du mrp. Nos félicitations et nos vœux cordiaux. ■

INSTITUT
NATIONAL
DU TAPIS



INSTITUT
NATIONAL
DU TAPIS



Magenta Lino-Tapis

POUR VOS SOLS (rez-de-chaussée)

REVÊTEMENTS EN TOUS GENRES
MOQUETTES

TAPIS CONTEMPORAINS, CLASSIQUES, ORIENT
ROUMAINS importation directe

ÉTUDES ET DEVIS GRATUITS - POSE PAR SPÉCIALISTES
LIVRAISONS PARIS ET BANLIEUE

POUR VOS MURS (1^{er} étage)

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS
VINYLS - TEXTILES MURAUX, MURAL MOUSSE
PEINTURES DE MARQUES

100-102, BOULEVARD MAGENTA,
75010 PARIS TÉL.: 607.11.25 - 202.71.12
Métro : Gare de l'Est, Gare du Nord (Parking assuré)

THEOREME

PRÊT A PORTER
FEMMES ET ENFANTS

31, RUE DU MAIL
75002 PARIS

Téléphone 236.38.97 et 260.57.03

M. IFKER

FOURNITURES DENTAIRES

770-86-92
529-11-41

24, RUE DES PETITES-ÉCURIES
75010 PARIS

FABRIQUE DE VÊTEMENTS
EN PEAUX ET MOUTON LAINÉ

l'ATELIER ALTO

26, RUE BICHAT - PARIS (X^e)
Tél. : 208-25-92

2

rue de Sèvres- PARIS 6^e
Carrefour de la CROIX-ROUGE

Tél. 222.90.50.

stroget

fourrures "AU RENARD BLEU"

GARDE D'ÉTÉ EN FRIGORIFIQUE

modèles "lanvin"

prix spéciaux aux lecteurs de "droit et liberté"

SERVICE
APRÈS-
VENTE

68, avenue des Gobelins
75013 PARIS
Téléphone 331.16.85

ARTICLES DE VOYAGE

BITTER

55, Rue du Faubourg Saint-Antoine
75011 PARIS

Téléphone : 343-44-71

PRET A PORTER

P.A.P. LISE

☎ 887.85.21

63, Rue Charlot
75003 PARIS

Scorpion

manufacture
de prêt à porter
chemisiers, ensembles
sportswear, pantalons
jupes

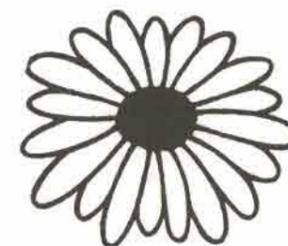
MAC GERAL

BOUTIQUE

89 rue réaumur
75002 paris tél. 236 17 86
magasin de vente :

102 rue d'aboukir
75002 paris tél. 233.23.36

Scorpion



maillots de bain

bilytis
PARIS

LES TEXTILES RÉUNIS

93, rue Réaumur, 75002 PARIS
Téléphone 236.48.95

Case réservée à
C. Fourrures

piédssensibles

les chausseurs
du confort et de l'élégance
Choix unique en cheveau
en sports et en bottes

(1^{er}) 5, rue du Louvre (Métro Louvre)
(9^e) Gare Saint-Lazare - 81, rue Saint-Lazare (M^o St-Lazare - Trinité)
(6^e) Rive gauche - 85, rue de Sèvres (Métro Sèvres-Babylone)
(10^e) Gare de l'Est - 53, bd. de Strasbourg (Métro Château d'Eau)
Magasins ouverts tous les lundis

Maisons recommandées

- Ets BLOCH LAZARUS
54, rue du Président Édouard-Herriot - 69002 LYON
- Atelier Paul DECOUR
162, rue du Fg.-St-Denis - 75002 PARIS
- Pharmacie CHERQUI
Domaine de l'Annette - 91130 RIS-ORANGIS



prévenir
vaut
mieux
que
guérir

Le clin d'œil ^{de} Saladin

Désormais, vous ne retrouverez plus votre ami Djéha sur la dernière page de *droit et liberté*. Il poursuit cependant, pour quelques pages, ses pérégrinations à travers la France de l'immigration dans les deux albums produits par notre ami Saladin.

Saladin, bien entendu, reste avec nous et nous offre chaque mois la « dernière » du journal, une page d'humour qui traitera d'un sujet d'actualité intéressant la lutte contre le racisme, aujourd'hui, le « racisme scientifique ».

